



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

57<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 26 février 2024, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Francis ..... (Trinité-et-Tobago)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Boma (Zambie),  
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

## Point 18 de l'ordre du jour (suite)

### Développement durable

#### Projet de résolution (A/78/L.42)

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.42.

**M. Lapasov** (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/78/L.42, intitulé « 2027, Année internationale du tourisme durable et résilient », déposé par l'Ouzbékistan et les Maldives.

Je tiens tout d'abord à remercier tous les États Membres de leur participation active et constructive et de leur précieuse contribution aux négociations.

Aujourd'hui, le tourisme mondial représente 1 emploi sur 11 et génère 1 500 milliards de dollars d'exportations. Avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le tourisme représentait 4,2 % du produit intérieur brut mondial, soit à peu près la même proportion que l'agriculture. En termes de recettes d'exportation, le tourisme occupait la troisième place au niveau mondial, après les combustibles et les produits chimiques. Bien qu'elle ait été la plus durement touchée par la pandémie, l'industrie du tourisme se relève très rapidement. Selon l'Organisation mondiale du tourisme (ONU Tourisme), à la fin de l'année 2023, les recettes du

tourisme international se situaient à 88 % des niveaux antérieurs à la pandémie, avec un nombre d'arrivées internationales estimé à 1,3 milliard. Il s'agit là d'un signal très encourageant pour la communauté internationale. Nous devons maintenir cette dynamique positive, tout en veillant à ce que le secteur se rétablisse pleinement de manière durable et résiliente. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale d'ONU Tourisme, qui s'est tenue à Samarcande, en Ouzbékistan, en octobre 2023, a confirmé l'importance de promouvoir une vision claire de la transformation à long terme du secteur en s'appuyant sur des priorités concrètes.

Le projet de résolution A/78/L.42 reconnaît que le tourisme durable, y compris l'écotourisme, est une activité multisectorielle qui peut contribuer à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions. Il décide de proclamer 2027 Année internationale du tourisme durable et résilient et encourage tous les États, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à mettre à profit la célébration de l'Année internationale pour promouvoir des initiatives à tous les niveaux, y compris en faisant appel à la coopération internationale, afin d'appuyer le tourisme durable et résilient.

Le projet de résolution préconise de garantir que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les communautés locales participent dans des conditions d'égalité aux processus décisionnels dans tous les domaines, ainsi que de promouvoir une réelle autonomisation économique, principalement en créant des emplois décents et des sources de revenu. Il invite l'Organisation mondiale du tourisme à faciliter l'organisation de l'Année

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



internationale, en collaboration avec les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, et à présenter à l'Assemblée générale, à sa quatre-vingt-troisième session, des informations concernant l'application du présent projet de résolution.

Nous espérons que la célébration de l'Année internationale contribuera à promouvoir le développement durable, à éliminer la pauvreté, à protéger l'environnement et à favoriser les débouchés commerciaux. J'espère que le projet de résolution sera adopté par consensus. J'exprime ma sincère gratitude aux pays qui se sont déjà portés coauteurs du projet de résolution et j'encourage les autres États Membres à faire de même.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.42, intitulé « 2027, Année internationale du tourisme durable et résilient ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.42, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Bhoutan, État plurinational de Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Royaume des Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.42 ?

*Le projet de résolution A/78/L.42 est adopté (résolution 78/260).*

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

## Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/78/L.39, distribué au titre du point 24 b) de l'ordre du jour, intitulé « Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille ».

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 24 b) de l'ordre du jour à sa 50<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2023. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de résolution, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 24 b) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 24 b) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé (décision 78/504 B).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 24 b) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur le document, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 24 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

*Il en est ainsi décidé (décision 78/504 B).*

## Point 24 de l'ordre du jour (*suite*)

### b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

#### Projet de résolution (A/78/L.39)

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.39.

**M<sup>me</sup> Zacarias** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Chili et le Portugal, en notre qualité de cofacilitateurs et au nom des membres du groupe restreint – Afrique du Sud, Belgique, Danemark, Espagne, Kazakhstan, Monténégro, Maroc, République dominicaine, Singapour, Viet Nam et Zambie –, ont l'honneur de présenter le projet de résolution A/78/L.39 sur le « Sommet social mondial » intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement

social ». Dans la Déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023, les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé attendre avec intérêt le Sommet social mondial qui est envisagé pour 2025, comme indiqué dans le rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), sous réserve que l'Assemblée générale en débattenne et en approuve les modalités, et souligné que les décisions qui seront éventuellement prises à l'issue dudit Sommet devraient suivre une approche fondée sur le développement social et créer une dynamique propice à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le projet de résolution A/78/L.39 vise à définir un mandat intergouvernemental pour le Sommet afin de remédier aux lacunes et de renouveler l'engagement en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de sa mise en œuvre, et de créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030. Il demande également à la présidence de l'Assemblée générale de désigner deux cofacilitateurs afin de faciliter le processus préparatoire intergouvernemental relatif aux modalités d'organisation du Sommet et au texte qui devrait en être issu.

L'engagement pris au Sommet mondial pour le développement social il y a près de 30 ans reste très pertinent aujourd'hui. Le Sommet de 2025 sera l'occasion de revitaliser notre programme social en renforçant les piliers du développement social, à savoir l'éradication de la pauvreté, l'inclusion sociale, la protection sociale et un travail décent, et de s'engager à fournir des solutions pratiques ancrées dans le respect des droits humains, des libertés fondamentales et de la dignité humaine. Pour terminer, je tiens à remercier toutes les délégations de leur participation constructive à l'élaboration d'un texte consensuel. Nous remercions vivement les délégations qui se sont déjà portées coauteurs du projet de résolution, et invitons celles qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/78/L.39.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il sera également distribué aux États Membres.

« Aux termes des paragraphes 1 à 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait d'organiser en 2025 le « Sommet social mondial », lequel sera intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », afin de remédier aux lacunes et de renouveler l'engagement en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de sa mise en œuvre, et de créer une dynamique propice à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; demanderait à sa présidence de désigner, conformément à son règlement, deux cofacilitateurs, l'un issu d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, chargés de faciliter le processus préparatoire intergouvernemental relatif aux modalités d'organisation du Sommet et au texte qui devrait en être issu, à savoir une déclaration politique brève et concise adoptée par consensus et suivant une approche fondée sur le développement social et créant une dynamique propice à l'application du Programme 2030 ; et prierait le Secrétaire général d'appuyer, dans la limite des ressources existantes, le processus préparatoire intergouvernemental du Sommet.

S'agissant du paragraphe 1 du projet de résolution, il n'est pour l'heure pas possible, en l'absence d'informations sur les modalités du Sommet social mondial prévu en 2025, d'estimer les ressources qui pourront être nécessaires pour ce Sommet. Lorsque la forme, le cadre et les modalités du Sommet seront déterminés, le Secrétaire général évaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 53 du Règlement intérieur. En outre, une fois les modalités connues, conformément à la pratique établie, la disponibilité des services de conférence et la date du Sommet seront déterminées en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À cet égard, il est fait référence au paragraphe 11 de la résolution 69/250 et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 78/245, du 22 décembre 2023, dans lesquelles l'Assemblée invite les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions.

En outre, en ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 du projet de résolution, le Secrétariat a pris note de la demande que lui fait l'Assemblée générale d'appuyer, dans la limite des ressources existantes, le processus préparatoire intergouvernemental du Sommet. Le Secrétariat souhaite informer l'Assemblée générale que sa capacité à apporter un appui dépendra de la disponibilité de ressources de trésorerie suffisantes. »

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.39, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Chine, Chypre, Croatie, Eswatini, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Malte, Monaco, Mozambique, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Royaume des Pays-Bas, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Togo, Türkiye et Turkménistan.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.39, sur le « Sommet social mondial », intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.39 ?

*Le projet de résolution A/78/L.39 est adopté (résolution 78/261).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Mogyorósi** (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens en premier lieu à remercier le groupe restreint d'États qui a présenté la résolution 78/261 adoptée aujourd'hui, toutes les délégations pour leurs précieuses contributions aux négociations ainsi que le Secrétariat pour le soutien fourni tout au long du processus. Nous sommes heureux de nous associer au consensus aujourd'hui.

Tout en s'appuyant sur *Notre programme commun* (A/75/982) et le Sommet sur les objectifs de développement durable, la dynamique visant à accélérer la mise en œuvre du

Programme de développement durable à l'horizon 2030 se poursuit dans l'optique du Sommet social mondial en 2025. Il est essentiel de reconstruire le contrat social en faveur d'une approche globale basée sur les droits humains, les libertés fondamentales et les normes du travail pour surmonter la méfiance et renforcer la cohésion sociale et la solidarité. Nous comprenons que le nouveau titre du Sommet social mondial ne limite pas sa portée, qui, comme le stipule la résolution, doit combler les lacunes de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et maintenir l'élan vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos priorités sont notamment le travail décent, le plein emploi et l'emploi productif, le dialogue social, le respect des normes internationales du travail, la protection sociale et la justice sociale, qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'intégration sociale.

La justice sociale et l'élimination de la pauvreté sont nos objectifs fondamentaux, tels qu'ils sont inscrits dans le Traité sur l'Union européenne. L'Union européenne et ses États membres promeuvent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, en tant que priorité dans tous les domaines d'action. Nous reconnaissons le rôle central que joue l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans la promotion de la justice sociale et du travail décent pour tous au sein du système multilatéral, en tant qu'unique institution spécialisée donnant une voix égale aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements. Il est donc essentiel de coordonner les préparatifs du Sommet social mondial avec l'OIT et sa structure tripartite. L'Union européenne et ses États membres soutiennent fermement la Coalition mondiale pour la justice sociale et ses ambitions. La Coalition doit jouer un rôle crucial pour contribuer à réaliser les objectifs du Sommet et garantir un suivi efficace. Nous sommes déterminés à participer de manière constructive et dans un esprit de coopération aux négociations consécutives sur les modalités du Sommet et à élaborer une déclaration politique.

**M. Chumakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les délégations du Portugal et du Chili des efforts qu'elles ont déployés pour coordonner le processus de négociation et le groupe des coauteurs d'avoir contribué à la rédaction de la résolution 78/261. En tant qu'État social dont la politique vise à créer les conditions nécessaires pour garantir une vie décente et un libre développement humain, la Fédération de Russie s'est associée au consensus et prévoit de participer activement à l'élaboration des modalités du Sommet et au processus de négociation du document final.

Nous estimons que le Deuxième Sommet mondial pour le développement social offre avant tout une occasion aux États de réaffirmer leur attachement aux engagements énoncés dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, qui restent pertinents. Nous estimons que la référence à la nécessité de combler les lacunes qui figure au paragraphe 1 de la résolution 78/261 signifie qu'il faut réfléchir à d'autres moyens d'éliminer la pauvreté, ainsi que de parvenir au plein emploi et à l'intégration sociale par le biais d'un dialogue intergouvernemental. Tels devraient être les objectifs premiers du développement social qui, en cette qualité, doivent être inscrits dans la déclaration politique qui sera adoptée par consensus à la fin du Sommet social mondial en 2025, laquelle proposera une approche du développement social, y compris la nécessité de placer l'être humain au centre des processus du développement. Cela a été réaffirmé à plusieurs reprises dans d'autres résolutions de consensus, en particulier la résolution 78/174, intitulée « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale », qui a été adoptée en décembre 2023.

Dans le même temps, nous voudrions souligner que l'absence de toute référence à la Commission du développement social dans la résolution qui vient d'être adoptée est surprenante et décevante, d'autant plus que, pas plus tard qu'en décembre 2023, les États ont souligné la nécessité de renforcer son rôle dans le suivi et l'examen de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action. Les membres de la Commission disposent des compétences nécessaires pour traiter ces questions. Par conséquent, nous estimons que le fait de mettre de côté la Commission est une nouvelle manifestation de la tendance récente à transférer le travail des organes subsidiaires compétents du système des Nations Unies, en particulier les commissions techniques et les organes spécialisés du Conseil économique et social, vers les organes principaux. Dans la pratique, cela ne fait que réduire le champ d'action de ces organes subsidiaires spécialisés et affaiblir leur autorité. Nous demandons instamment à toutes les parties prenantes d'exploiter le potentiel de la Commission pendant les prochaines phases préparatoires du Deuxième Sommet mondial, qui se tiendra en 2025.

**M<sup>me</sup> Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les cofacilitateurs d'avoir présenté la résolution 78/261, intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », et qui vise à créer le mandat nécessaire pour convoquer le Sommet social mondial en 2025.

Nous nous souvenons du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995 et lors duquel les participants se sont engagés à faire de l'élimination la pauvreté, de l'objectif du plein emploi et de la promotion de l'intégration sociale les objectifs primordiaux du développement. L'Inde était l'un des Vice-Présidents du Bureau du Comité préparatoire du Sommet et a activement contribué aux préparatifs du Sommet de 1995.

Par la suite, au cours des 28 années qui se sont écoulées depuis la tenue du Sommet social mondial, le monde a progressé dans l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social grâce à une action concertée aux échelles nationale, régionale et mondiale. Nous sommes tous d'accord, cependant, pour dire que les progrès ont été lents et inégaux et que d'importantes lacunes subsistent.

Du point de vue de mon pays, je dirai qu'aujourd'hui, l'Inde progresse à grands pas avec la vision du *sabkasaath sabkavikas*, ce qui signifie se développer ensemble en ne laissant personne de côté. Le Gouvernement indien s'efforce de répondre aux besoins de base de tous les citoyens par l'intermédiaire de divers programmes et projets visant à assurer le bien-être global des groupes marginalisés de la société. Qu'il s'agisse du nombre sans précédent de maisons construites, des raccordements à l'eau ou des raccordements gratuits au gaz effectués, des comptes bancaires ouverts ou des transferts d'avantages directs aux agriculteurs, nous sommes sur la bonne voie. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que 135 millions d'Indiens sont sortis d'une pauvreté multidimensionnelle au cours des cinq dernières années, et que nous sommes en bonne voie d'atteindre la cible 1.2 des objectifs de développement durable bien avant l'échéance de 2030.

Je conclurai mon intervention en disant que l'Inde reste fermement résolue à collaborer avec les États Membres et le système des Nations Unies pour tenir l'engagement de ne laisser personne de côté, alors que nous cherchons collectivement à permettre à toutes et à tous de vivre dans la dignité. Nous sommes profondément déterminés à favoriser le développement de chaque individu, en veillant à ce que nos efforts contribuent à la croissance globale et au bien-être de l'humanité tout entière.

**M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour présenter son explication de position sur la résolution 78/261. Nous remercions les cofacilitateurs de la résolution, le Portugal et le Chili, des efforts louables qu'ils ont déployés pour mener à bien

l'adoption consensuelle de la résolution. Le Pakistan s'est rallié au consensus sur le texte final de la résolution, mais voudrait expliquer sa position en formulant les observations suivantes.

La résolution nous a donné le mandat d'organiser un sommet social mondial intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social ». La portée du Sommet est expressément définie au paragraphe 1 de la résolution, qui dispose que le Sommet remédiera aux lacunes et renouvellera l'engagement en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de sa mise en œuvre, et créera une dynamique propice à l'application du Programme 2030. Nous croyons donc comprendre que le Sommet portera strictement sur le développement social et sur les lacunes dans la mise en œuvre des résultats de Copenhague. Nous croyons également comprendre que le processus préparatoire intergouvernemental se limitera, d'une part, aux modalités d'organisation du Sommet et, d'autre part, aux négociations sur sa déclaration politique. Nous soulignons que les négociations à venir sur les modalités d'organisation du Sommet et le texte qui devrait en être issu ne doivent pas tenter d'élargir ou de renégocier la portée du Sommet telle qu'elle est définie au paragraphe 2. Nous nous réjouissons à la perspective de participer de manière constructive aux négociations sur les modalités d'organisation.

**M<sup>me</sup> Rizk** (Égypte) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend note de l'initiative d'un groupe d'États Membres de promouvoir la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre programme commun* (A/75/982) d'organiser un sommet social en 2025. À cet égard, ma délégation souligne que le sommet proposé sera le Deuxième Sommet mondial pour le développement social, afin de donner aux États Membres l'occasion de renouveler leur engagement en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, tels qu'adoptés en 1995. En effet, près de 30 ans plus tard, la communauté internationale, dont nous faisons partie en tant qu'États Membres, n'a pas été à la hauteur des engagements qu'elle a pris au titre de la Déclaration de Copenhague. Des lacunes subsistent.

Sur fond de bouleversements et de défis mondiaux et de leurs conséquences sur les nations et les peuples, ainsi que sur les individus, les trois piliers des résultats de Copenhague, à savoir l'élimination de la pauvreté ; le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; et l'intégration sociale, restent aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a près de 30 ans. En outre, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs

et les cibles associées ont clairement mis en avant l'élimination de la pauvreté comme objectif primordial, un engagement qui vient d'être renouvelé dans la Déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023.

Dans ce contexte, ma délégation souligne que le document final du Deuxième Sommet mondial pour le développement social doit être axé uniquement sur le développement social, en plaçant les personnes au centre du développement, en stricte application de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, une orientation qui a été suivie également dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ma délégation souligne également que la Commission du développement social, en sa qualité de commission technique du Conseil économique et social, reste et restera le seul organe de l'ONU chargé du suivi et de l'examen du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et nous attendons avec intérêt sa contribution au processus intergouvernemental à venir sur le Deuxième Sommet mondial pour le développement social.

Il est regrettable de constater que l'environnement dans lequel la résolution 78/261 a été négociée s'est éloigné de l'esprit de coopération en raison des tentatives persistantes de quelques délégations d'imposer leurs vues sur ce qui devrait constituer le sommet social qui a été proposé. Ma délégation s'est ralliée au consensus, forte de son engagement renouvelé en faveur du développement social, tel qu'indiqué dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action, et afin de lancer un processus intergouvernemental permettant aux États Membres de recenser les lacunes et les défis liés à leur mise en œuvre. De ce fait, ma délégation souhaite sincèrement que le futur processus établi par la résolution 78/261 ne soit pas compromis par ce même climat et que notre objectif soit d'agir dans un esprit constructif en vue d'atteindre un consensus, conformément aux engagements que nous avons pris au titre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons des efforts déployés par les cofacilitateurs et le groupe restreint de pays pour tenter de rapprocher les vues des délégations à cet égard en vue de parvenir à un consensus. Nous attendons avec intérêt les travaux préparatoires du Sommet dans le cadre d'un processus intergouvernemental, et nous sommes ouverts à la discussion dans le cadre d'une collaboration constructive.

**M<sup>me</sup> Mozgovaya** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne tient à remercier les auteurs de la résolution 78/261 d'avoir élaboré le projet et d'être parvenus à un accord sur celui-ci dans le cadre du processus de négociation intergouvernemental.

La République du Bélarus est attachée à la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Nous sommes favorables au renforcement de la coopération mondiale afin de parvenir au développement social et à la justice sociale. Malheureusement, les progrès dans le domaine du développement socioéconomique dans le monde restent inégaux, et des lacunes subsistent dans la réalisation des objectifs stratégiques du développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et l'intégration sociale. Le Bélarus estime que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations demeure le défi mondial le plus important et une condition préalable à la réalisation du développement durable.

À cet égard, nous saluons l'initiative d'organiser le Deuxième Sommet mondial pour le développement social en 2025. Cela permettra aux États de réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Cela donnera également un élan à la coopération internationale pour garantir la protection sociale et l'égalité de tous, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la quête du développement social. Nous pensons que tel doit être l'objectif de la déclaration politique issue du Sommet.

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 78/261. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 24 b) de l'ordre du jour.

#### **Point 65 de l'ordre du jour (suite)**

##### **a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

###### **Projet de résolution (A/78/L.38)**

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.38.

**M. Kwoba (Ouganda) (parle en anglais) :** Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/78/L.38, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ». Le projet de résolution décrit les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre de leurs différents

programmes et projets, ainsi que l'appui reçu des partenaires de développement. Il donne également des indications sur la mesure dans laquelle l'Afrique a avancé depuis la précédente résolution portant ce titre, adoptée par l'Assemblée générale il y a un an (résolution 77/270), et met l'accent sur les domaines où un appui s'impose dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il importe également que nous respections tous les engagements pris afin d'accomplir des progrès dans les domaines essentiels pour le développement durable de l'Afrique.

Le Groupe se félicite des remarquables efforts collectifs déployés afin de rapprocher les vues et les préoccupations de toutes les parties, et de la souplesse considérable dont il a été fait preuve pour formuler tout le texte du projet de résolution en des termes consensuels. À cet égard, nous remercions nos délégations de leur participation constructive et de leurs contributions utiles, qui ont grandement enrichi le projet de résolution. Nous remercions également le facilitateur, M. Swabri Ali Abbas, du Kenya, de ses efforts inlassables pour parvenir à un consensus. En outre, nous félicitons les personnes chargées de coordonner le processus relatif à la résolution, M. Jeswuni Abudu-Birresborn, du Ghana, et M<sup>me</sup> Audrey Gantana, de la Namibie, qui ont brillamment négocié au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Pour conclure, le Groupe espère vivement que cet important projet de résolution sera une fois de plus adopté par consensus. Nous invitons donc toutes les délégations qui ne s'en sont pas encore portées coauteurs à le faire avant son adoption.

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.38.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.38 ?

*Le projet de résolution A/78/L.38 est adopté (résolution 78/262).*

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. De Maesschalck (Belgique) (parle en anglais) :** J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, le Monténégro et la République de Moldova, pays candidats, et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, se rallient à la présente déclaration.

Tout d'abord, je tiens à exprimer la gratitude de l'Union au Kenya et à l'Angola en tant que facilitateurs du processus de négociation des résolutions 78/262 et 78/263, intitulées respectivement « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international » et « Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique ». Nous remercions également le Ghana et la Gambie, coordonnateurs du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que les autres délégations, de leur participation active et constructive aux négociations.

L'Union africaine et l'Union européenne entretiennent un partenariat étroit et de longue date, ancré dans le dialogue et le multilatéralisme, sur un large éventail de questions, en particulier la sécurité et le développement. Notre partenariat est axé sur la recherche de solutions et tourné vers l'avenir. L'Europe et l'Afrique ont besoin l'une de l'autre pour élaborer des réponses robustes et durables aux problèmes mondiaux communs, des changements climatiques au renforcement des systèmes de santé, en passant par le financement, l'énergie, la sécurité alimentaire et la paix et la sécurité.

Le travail que nous menons quotidiennement à l'ONU pour promouvoir le développement durable, de même que la prévention et le règlement des conflits, notamment sur le continent africain, témoigne de la priorité que nous accordons à ces questions. Le maintien du consensus sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sur les résolutions concernant les causes des conflits est une priorité pour l'Union européenne et ses États membres, et l'Union prend une part active aux négociations.

Nous accueillons avec satisfaction plusieurs évolutions importantes dans la résolution de cette année sur le NEPAD, notamment à propos de la lutte contre les changements climatiques. L'Europe et l'Afrique sont des alliées aux vues semblables dans leur ambition de remédier aux problèmes de durabilité à l'échelle mondiale, tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité, qui ont des répercussions considérables sur les moyens de subsistance et les possibilités de développement en Afrique.

Dans le projet de résolution sur les causes des conflits en Afrique, nous avons pu célébrer deux récentes réalisations d'importance : l'accord trouvé à la Cinquième Commission sur les contributions statutaires pour le Fonds pour la consolidation de la paix, et l'adoption de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité, sur le financement potentiel par l'ONU des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Ces deux réalisations étaient des priorités de longue date pour les pays africains et pour l'Union européenne.

Nous avons également engagé une conversation prometteuse sur la création d'une bourse pour les jeunes Africains à l'ONU. Nous attendons avec intérêt de la poursuivre et de réfléchir à la meilleure manière dont nous pourrions aider le Groupe des États d'Afrique à renforcer les capacités des jeunes Africains à l'ONU.

L'Union européenne et ses membres restent attachés à leur partenariat avec l'Afrique. Nous continuerons d'œuvrer pour améliorer et renforcer notre coopération avec les pays africains partenaires.

**M. Fogarty** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que les États-Unis se sont joints au consensus sur la résolution 78/262, et nous remercions le Kenya d'avoir facilité le processus y relatif. Nous souhaitons profiter de l'occasion pour préciser nos positions concernant certains des libellés qui figurent dans le texte.

Les États-Unis sont favorables à un système des Nations Unies fort et efficace. De même, nous défendons et respectons l'autorité, les mandats indépendants et les rôles des institutions extérieures au système des Nations Unies lorsqu'il s'agit de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale, d'encourager un commerce robuste et de rehausser les niveaux de vie dans le monde. Nous saluons les efforts déployés par les États Membres pour que les mesures prises à l'ONU ne cherchent pas à influencer d'importantes institutions indépendantes, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international ou l'Organisation de coopération et de développement économiques. Nous insistons sur notre position selon laquelle les termes du vocabulaire commercial négociés ou adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ou sous leurs auspices, n'ont aucune incidence sur la politique, les obligations et les engagements commerciaux des États-Unis, ni sur le programme de l'OMC, y compris les discussions ou négociations qui ont lieu dans cette instance. Pour ce qui est de nos positions globales sur le commerce, l'innovation, le transfert de technologie, l'évolution des banques multilatérales de développement, la politique climatique et d'autres questions, nous renvoyons l'Assemblée au texte intégral de notre deuxième déclaration générale à la Deuxième Commission, en date du 9 novembre 2023 (voir A/C.2/78/SR.21).

S'agissant du paragraphe 14, les États-Unis se sont joints au consensus, étant expressément entendu que cette résolution ne modifie pas l'état actuel du droit international conventionnel ou coutumier en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

S'agissant du paragraphe 23, nous déplorons que la description de l'objectif de 100 milliards de dollars soit incompatible avec la formulation convenue de l'objectif

dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le cadre du processus de l'Accord de Paris. En conséquence, nous nous dissons du consensus sur ce paragraphe, et renvoyons l'Assemblée à l'intégralité de notre explication de position sur la précédente résolution relative au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, faite le 20 février 2023 (voir A/77/PV.59), qui précise nos positions de politique générale.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 78/262. Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 65 a) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

**Projet de résolution (A/78/L.37)**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda, qui va présenter le projet de résolution A/78/L.37.

**M. Kwoba** (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/78/L.37, intitulé « Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique », basé sur la résolution de l'année dernière (résolution 77/271) et qui approfondit les questions clés pour permettre à l'Afrique de promouvoir une paix durable, avec l'appui de nos partenaires de développement. Il met l'accent sur les éléments concrets nécessaires, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un soutien suffisant, pour remédier aux causes profondes des conflits en Afrique et promouvoir une paix durable pendant la période de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le Groupe se félicite des efforts collectifs déployés pour faire converger les vues et les intérêts de toutes les parties, ainsi que de la souplesse qui a permis d'utiliser une formulation consensuelle dans l'ensemble du texte du projet de résolution. À cet égard, nous saluons toutes les délégations pour leur participation constructive et leurs contributions précieuses, qui ont considérablement enrichi le projet de résolution. Nous remercions également le facilitateur, M. Ivo Miguel Rubio, de l'Angola, pour les actions ciblées qu'il a menées afin de faire progresser le processus vers un consensus. Nous remercions les

coordonnateurs du projet de résolution et M<sup>me</sup> Isatou Badjie, de la Gambie, qui a négocié avec brio au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe se félicite à la perspective de l'adoption consensuelle, une fois de plus, de cet important projet de résolution. Nous invitons donc les délégations qui ne l'ont pas encore fait à se porter coauteurs du projet de résolution A/78/L.37 avant son adoption.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/78/L.37.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences budgétaires suivant, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il sera également distribué aux États Membres.

Aux paragraphes 19 et 37 du projet de résolution A/78/L.37, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du prochain projet de budget-programme une proposition concernant la mise en place d'un programme de bourses pour les jeunes africains au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York afin de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'analyse, d'élaboration et de suivi des politiques, sous la coordination du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, et de mettre en place, avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, une initiative pour le renforcement de la gouvernance électronique en Afrique au moyen de l'innovation en matière de politiques et du recours aux technologies porteuses de transformation.

Les demandes formulées aux paragraphes 19 et 37 du projet de résolution viendraient s'ajouter à la charge de travail du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique en 2025 et entraîneraient des dépenses supplémentaires récurrentes d'un montant estimé à 623 200 dollars pour 2025. Les prévisions de dépenses détaillées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent figurent en annexe du présent état des incidences financières. Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/78/L.37 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimé à 623 200 dollars au titre du chapitre 11 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons) du projet de budget-programme pour 2025 que l'Assemblée générale examinera à sa soixante-dix-neuvième session.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.37, intitulé « Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/78/L.37 ?

*Le projet de résolution A/78/L.37 est adopté (résolution 78/263).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Mokhawa** (Botswana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous apprécions et accueillons favorablement l'adoption par consensus des résolutions 78/262 et 78/263, qui soulignent notre engagement collectif en faveur du développement durable et de la paix sur notre continent, dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'adoption de la résolution 78/262 témoigne de notre vision commune de la prospérité de l'Afrique et souligne l'importance du soutien international à la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous affirmons notre volonté d'éliminer la pauvreté, de promouvoir une croissance économique durable et d'assurer la durabilité environnementale, pierres angulaires d'une Afrique prospère.

De même, la résolution 78/263 traite du lien fondamental entre la paix et le développement. Elle met l'accent sur une approche globale du maintien de la paix par la prévention des conflits et la lutte contre leurs causes profondes, notamment les disparités socioéconomiques, la corruption et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Cette résolution est un appel à l'action en faveur d'une coopération et d'un soutien accrus, sur la base des priorités et des besoins nationaux des pays africains, en reconnaissant la capacité de l'Union africaine et des organisations régionales à diriger ces efforts.

Le Groupe des États d'Afrique est conscient des problèmes importants posés par les changements climatiques et les crises sanitaires qui sévissent actuellement sur le continent. La circulation illicite des armes demeure également une préoccupation urgente, car elle exacerbe les conflits et entrave les efforts de développement. Nous saluons le soutien indéfectible de la communauté internationale

pour relever ces défis, y compris les initiatives destinées à améliorer l'infrastructure des soins de santé et à freiner la prolifération des armes. Ces efforts sont déterminants pour la résilience et le relèvement de notre continent.

Nous insistons en outre sur l'importance que revêt la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui font peser de lourdes menaces sur la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique. L'appel des résolutions à appuyer le renforcement de la résilience, des institutions étatiques et de l'efficacité des systèmes de gouvernance, en particulier dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, est essentiel à notre réussite collective.

En complément de notre appel, nous soulignons combien il est urgent d'alléger la dette et de réformer l'architecture financière internationale afin de garantir des taux d'emprunt plus équitables et un accès accru aux droits de tirage spéciaux, ce qui est indispensable au développement durable de l'Afrique. La Zone de libre-échange continentale africaine marque une avancée majeure sur la voie de la croissance économique et du développement durable qui requiert un appui international solide.

Par ailleurs, pour remédier aux causes profondes des conflits et favoriser une paix durable, le Groupe des États d'Afrique invite instamment la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre de la convention-cadre des Nations Unies sur la fiscalité, qui vise à renforcer la transparence fiscale et à lutter contre les flux financiers illicites qui compromettent le développement et la stabilité de l'Afrique.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique est déterminé à mettre en œuvre pleinement et efficacement ces résolutions. Nous appelons nos partenaires internationaux à poursuivre leur soutien, en veillant à ce que les efforts de développement et de consolidation de la paix de l'Afrique soient durables, financés de manière suffisante et en phase avec nos priorités continentales. Ensemble, nous pouvons parvenir à bâtir une Afrique pacifique, prospère et durable.

**M. Chumakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours soutenu les aspirations des États africains à renforcer la coopération internationale au service du développement du continent. Nous voudrions exprimer notre gratitude aux coordinateurs des négociations sur la résolution 78/262, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », et la résolution 78/263, intitulée « Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique ».

La Fédération de Russie accorde une grande importance au développement et à l'approfondissement de la coopération politique, commerciale, économique et humanitaire avec tous les pays africains. Les relations entre la Russie et l'Afrique continuent de se consolider et, ces dernières années, elles ont évolué à un rythme particulièrement rapide.

Nos pays s'accordent sur l'idée de défendre une véritable souveraineté, le droit de choisir leur propre voie de développement, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel. Cette aspiration implique l'ouverture, ainsi que la coopération entre des États libres, égaux en droits.

Ce n'est donc pas un hasard si le deuxième sommet Russie-Afrique s'est tenu en juillet 2023 sur le thème « Pour la paix, la sécurité et le développement ». L'accent a été mis non seulement sur l'élargissement de la coopération stratégique entre la Russie et l'Afrique, mais aussi sur des sujets essentiels, tels que la stabilité mondiale et régionale, la garantie du développement durable du continent et le renforcement de la souveraineté des États d'Afrique dans toutes ses dimensions.

Ensemble, nous nous opposons à l'instrumentalisation des thèmes comme le climat, les droits humains et les soi-disant questions de genre à des fins politiques préjudiciables. Nous rejetons les pratiques illégales telles que les sanctions coercitives unilatérales ou les mesures restrictives, qui nuisent considérablement aux pays cherchant à progresser de manière indépendante et créent des problèmes économiques à l'échelle mondiale en entravant le développement.

De nombreux sommets ont lieu en ce moment et de nombreuses promesses sont faites, mais toutes ne sont pas tenues. L'Afrique a besoin de partenaires économiques fiables et recherche des relations sur un pied d'égalité et une coopération mutuellement bénéfique. Je voudrais souligner qu'à la fin de l'année dernière, les échanges commerciaux entre la Russie et l'Afrique ont atteint le montant record de 21,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2022. Il s'agit là de l'un des résultats manifestes du deuxième sommet Russie-Afrique, qui s'est tenu dans la capitale culturelle de notre pays.

La Russie, par le truchement de son gouvernement, de ses entreprises et de sa société, entend sincèrement consolider les liens multidimensionnels en matière de commerce, d'investissement et d'aide humanitaire avec ses estimés partenaires en Afrique, d'une manière qui réponde aux besoins de tous nos États et contribue à une croissance et à une prospérité durables.

**M<sup>me</sup> Atanaszov** (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie voudrait ajouter quelques observations à titre national en ce qui concerne la résolution 78/262, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », et la résolution 78/263, intitulée « Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique ».

La Hongrie reste déterminée à promouvoir le développement durable et une paix durable en Afrique et est consciente qu'il faut régler les problèmes graves et multidimensionnels auxquels elle est confrontée, notamment les changements climatiques, les conflits en cours et les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Hongrie considère l'Afrique comme un partenaire vital avec lequel une coopération étroite est essentielle. C'est pourquoi le Gouvernement hongrois investit dans divers projets de développement en Afrique afin d'apporter des solutions durables aux personnes en situation de vulnérabilité. Au cours des cinq dernières années, la Hongrie a fourni aux pays africains des ressources destinées au développement d'une valeur d'environ 260 millions d'euros, principalement dans les domaines de la gestion de l'eau, des services de santé et des infrastructures.

Néanmoins, nous saisissons cette occasion pour faire connaître la position de la Hongrie concernant les références faites au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le vingt-quatrième alinéa de la résolution 78/262, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », ainsi que dans le paragraphe 17 de la résolution 78/263, intitulée « Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique ». Je tiens à rappeler que la Hongrie n'a pas adopté le Pacte mondial et ne participe pas à sa mise en œuvre, car elle est fermement convaincue que les migrations n'ont aucune incidence positive sur la croissance et le développement inclusifs. Selon nous, au lieu de promouvoir les départs des pays d'origine et de faciliter les migrations, nous devrions mettre l'accent sur l'assistance aux pays tiers au niveau local en créant des conditions stables et sûres, pour ainsi dire en sorte que les personnes puissent rester dans leur patrie et y vivre dans la paix et la prospérité. Nous sommes intimement convaincus que les efforts collectifs doivent se concentrer sur la lutte contre les causes profondes des migrations. Pour ces raisons, la Hongrie se dissocie du vingt-quatrième alinéa et du paragraphe 17 de ces résolutions.

**M. Young** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est résolu à appuyer la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix en Afrique, notamment grâce au développement durable. Nous nous félicitons des efforts consentis par l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour remédier aux causes des conflits et prenons note de l'importance que revêt la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Le maintien de la paix joue un rôle essentiel dans la réduction des conflits et le renforcement de la stabilité en Afrique. Nous voudrions attirer l'attention sur les résultats importants de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre 2023, qui fournit à l'ONU un modèle à suivre à l'avenir pour appuyer les opérations de paix de l'Union africaine. Cette résolution est le fruit de plusieurs mois de négociations minutieuses menées par nos collègues africains au Conseil.

Nous voudrions noter que la résolution 78/263 adoptée aujourd'hui ne reprend pas entièrement les termes exacts de la résolution du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne le modèle de financement adéquat, prévisible et durable des futures opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et la nécessité d'une répartition des charges.

Nous relevons qu'il importe de refléter correctement la formulation de la résolution 2719 (2023).

Nous nous réjouissons à l'idée de continuer de travailler avec nos partenaires pour soutenir une paix durable en Afrique.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 78/263. Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 65 b) de l'ordre du jour et du point 65 de l'ordre du jour pris dans son ensemble ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 62 de l'ordre du jour (suite)**

##### **La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M. Lambrinidis** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine, pays

candidats, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Il y a exactement deux ans, lorsque nous avons examiné cette question au Conseil de sécurité (voir S/PV.8974), la délégation russe niait encore avec véhémence le projet de Moscou d'envahir et d'occuper entièrement l'Ukraine. Et pourtant, c'est précisément pendant que se tenait cette séance, alors qu'elle niait ce projet, que la Russie a lancé l'invasion à grande échelle de son voisin. Deux ans plus tard, l'Union européenne condamne une nouvelle fois avec fermeté la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie, qui constitue une violation manifeste du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale. Deux ans plus tard, au moins 10 000 civils ont été tués et plus de 18 500 blessés, en plus des soldats morts dans les deux camps. Cette guerre a ravivé des souvenirs douloureux de l'histoire de l'Europe marquée par des atrocités, notamment des fosses communes et la torture de civils. L'Union européenne note avec indignation la mort du leader de l'opposition russe Alexei Navalny, quelques jours seulement avant le deuxième anniversaire de l'invasion. Ce sont le Président Poutine et les autorités russes qui portent la responsabilité ultime de sa mort. C'est un autre signe de l'accélération et de la systématisation de la répression en Russie. La Russie doit immédiatement permettre qu'une enquête internationale indépendante et transparente soit menée.

Depuis deux ans, les Ukrainiens font preuve d'une bravoure et d'une résistance exceptionnelles dans le combat qu'ils mènent pour défendre leur pays, leur identité, leur liberté et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous continuerons de soutenir l'Ukraine et son peuple aussi longtemps qu'il le faudra, et nous continuerons de les soutenir alors que, pour le deuxième hiver consécutif, la Russie mène des attaques massives de missiles et de drones contre les civils et les infrastructures essentielles. Comme elle a tenté de le faire sans succès l'hiver dernier, la Russie cherche encore à détruire le moral et la résilience du peuple ukrainien cet hiver. C'est honteux. À cet égard, nous condamnons le soutien militaire persistant apporté à la guerre d'agression de la Russie, notamment par l'Iran, le Bélarus et la République populaire démocratique de Corée, et nous continuons d'exhorter tous les pays à ne pas fournir d'armes ni de matériel militaire à la guerre d'agression de la Russie.

De plus, l'Union européenne est gravement préoccupée par la poursuite des violations des droits humains dans les territoires temporairement occupés. La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et la commission d'enquête ont conclu que la Russie a commis

un large éventail de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Ukraine, dont beaucoup constituent des crimes de guerre. Le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/77/895) désigne l'armée russe et les groupes armés qui lui sont affiliés comme responsables de graves violations sur la personne d'enfants. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la déportation et le transfert illégaux d'enfants et d'autres civils ukrainiens. La Russie et le Bélarus doivent immédiatement assurer leur retour en toute sécurité.

La Russie et ses dirigeants doivent rendre des comptes pour la guerre d'agression qu'ils mènent contre l'Ukraine, pour les autres violations les plus graves du droit international qu'ils ont commises, et pour les dommages considérables causés par leur guerre. Nous condamnons et dénonçons de nouveau avec fermeté la tentative d'annexion illégale par la Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia et, comme dans le cas de la Crimée et de Sébastopol, nous ne reconnaissons pas et ne reconnaitrons jamais ces tentatives d'annexion illégale.

Un avertissement sévère : la Russie prépare en ce moment même des « élections » dans les territoires occupés de l'Ukraine. Ces régions font partie de l'Ukraine. La Russie n'a aucune base légitime pour prendre de telles mesures sur le territoire de l'Ukraine. Nous condamnons sans équivoque les tentatives d'annexion illégale de la Russie, et nous invitons tous les États Membres de l'ONU à faire de même, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale adoptées à une écrasante majorité d'États Membres.

Il y a un an, l'Assemblée a appelé à une paix globale, juste et durable, dans le respect de la Charte des Nations Unies. L'Union européenne appuie tout effort constructif destiné à mettre fin à la guerre menée par la Russie. La seule voie vers une paix globale, juste et durable passe par un retrait immédiat, complet et sans condition des troupes et du matériel militaire de la Russie de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, mais aussi par son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Pour terminer, le présent débat ne porte pas uniquement sur l'Ukraine ; il y va du sort de chaque pays représenté dans cette salle. Il est consacré au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États contre des agresseurs manifestes. Donetsk fait partie de l'Ukraine, Luhansk fait partie de l'Ukraine, Kherson fait partie de l'Ukraine, Zaporizhzhia fait partie de l'Ukraine, et la Crimée fait partie de l'Ukraine. Le monde n'acceptera pas la tentative d'accaparement des terres de la Russie, et l'agresseur devra rendre des comptes.

**M. Kimani (Kenya) (parle en anglais) :** L'Ukraine saigne, et c'est un sinistre rappel que l'agression, si elle n'est pas maîtrisée, entraîne la dévastation. Le coût est de plus en plus élevé, trop de vies innocentes sont déchirées, trop de maisons sont réduites à l'état de ruines et les fondations de l'ordre mondial se fissurent. Le Kenya s'associe à la douleur du peuple ukrainien, mais nos cœurs sont meurtris pour les populations de la République démocratique du Congo, de Gaza, du Myanmar, du Sahel, du Soudan et de bien d'autres pays où la guerre fait rage. Toutes ces guerres entraînent une litanie de souffrances qui trahit la promesse des Nations Unies de ne plus jamais laisser autant de personnes souffrir des ravages causés par les puissants. Le Kenya condamne à nouveau l'invasion illégale de l'Ukraine et appelle la Fédération de Russie à se retirer jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Nous engageons le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour trouver le moyen de soutenir une médiation qui mettra fin au carnage en Ukraine.

Le Conseil de sécurité est très souvent critiqué pour son inaction dans de multiples situations, et ce à juste titre. Mais la simple critique n'arrêtera pas l'affaiblissement de l'Organisation des Nations Unies. En particulier, le fait de ne pas avoir l'audace d'utiliser nos outils existants et le Sommet de l'avenir de cette année pour transformer l'ONU aura des conséquences désastreuses pour nous tous. Cette année représente un carrefour. La voie que nous choisirons déterminera si l'ONU perdra de sa pertinence – comme la Société des Nations par le passé – ou si nous saisirons ce moment pour soutenir cette institution, restaurer son influence et renforcer notre détermination collective. Le constat qui s'impose est que les grandes puissances agiront toujours en fonction de ce qu'elles perçoivent comme étant leur propre intérêt. Croire le contraire est naïf. Pourtant, l'histoire nous enseigne une dure leçon : l'agression contre des voisins ou des États militairement plus faibles finit très souvent par mettre en péril la propre sécurité de l'agresseur. C'est sur ce pragmatisme intransigeant que doit reposer notre paix collective.

La véritable stabilité exige une approche lucide permettant de tenir compte des intérêts personnels et de faire preuve de modération, et qui recherche la coopération dans la mesure du possible. Dans les guerres qui font rage en Ukraine et à Gaza, les grandes puissances et l'ONU tout entière sont confrontées à un dilemme difficile. Bien que ces guerres aient des causes distinctes et impliquent des intérêts extrêmement différents, elles sapent toutes deux la crédibilité de l'Organisation et la confiance fragile dont celle-ci dépend. Si rien n'est fait, ces guerres menacent de porter un coup mortel à l'institution,

mettant en péril l'influence même de nos amis membres permanents du Conseil de sécurité. Il est essentiel que ceux-ci reconnaissent que, même en période d'opposition, il y a des points où les intérêts peuvent se rejoindre. La recherche de ces points de convergence et l'élaboration d'accords sur la base de ces points, aussi étroits soient-ils, est une nécessité stratégique pour nous tous. La poursuite d'une domination pure et simple qui laisse toutes les parties diminuées alimente un cycle de conflits qui ne profitera à personne à long terme. Les grandes puissances peuvent s'accorder sur le fait qu'une guerre de longue durée en Ukraine met en péril l'Europe et perturbe la circulation des marchandises qui sont essentielles à la vie des personnes les plus vulnérables dans le monde. Cette instabilité prolongée n'est pas dans leur intérêt, ni dans celui de la Russie elle-même. Par conséquent, un règlement par la médiation, dont le Kenya est convaincu qu'il devrait être conforme à la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la souveraineté et la position de l'Ukraine, est une nécessité stratégique pour toutes les parties.

Le conflit israélo-palestinien compromet la sécurité au Moyen-Orient et au-delà. La solution des deux États est la seule voie logique vers une paix durable dans la région. Dans ce cadre, la crise humanitaire actuelle à Gaza exige l'instauration d'un cessez-le-feu fondé sur le droit international, la libération inconditionnelle de tous les otages par le Hamas et l'arrêt de ses actes de terrorisme. Toutes les vies humaines ont la même valeur. Les souffrances des peuples ukrainien et palestinien doivent être reconnues et prises en compte. Nous ne pouvons pas permettre que les hiérarchies de la valeur humaine qui ont permis les pires atrocités de l'histoire, de l'esclavage à l'Holocauste, persistent à notre époque. Agir pour sauver des vies ukrainiennes et palestiniennes est un impératif moral et une affirmation de l'égalité mondiale. Le Kenya estime que c'est possible, mais que cela exige un leadership. Aux grandes puissances représentées ici, nous disons : la voie de la grandeur véritable et durable ne réside pas dans les gains éphémères de la domination, mais dans la création d'un monde où toutes les nations, y compris la leur, prospèrent dans une sécurité pérenne. C'est le leadership que l'histoire exige d'eux. C'est l'héritage que tous les peuples méritent. Nous sommes prêts à forger ensemble un tel héritage avec ambition et à chercher à l'inscrire dans le Pacte pour l'avenir, que nous sommes en train de négocier, pour qu'enfin nous puissions dire que nous avons pris un engagement collectif en faveur de la paix.

**M<sup>me</sup> Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération des États arabes du

Golfe, à savoir mon pays, l'État du Qatar, le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Koweït, les Émirats arabes unis, le Sultanat d'Oman et le Royaume de Bahreïn.

Les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) sont profondément préoccupés par la crise russo-ukrainienne en cours, qui aura duré deux ans ce mois-ci et qui a de graves répercussions sur la sécurité, la situation humanitaire, sanitaire et économique dans le monde entier, en particulier sur les efforts déployés pour relever les défis liés à la sécurité alimentaire.

Les États du CCG réaffirment leur position ferme appelant au respect des principes établis du droit international et de ceux consacrés par la Charte des Nations Unies, qui régissent les relations entre États. Ils appellent également au maintien de l'ordre international, fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le maintien de relations de bon voisinage. À cet égard, l'Article 2 de la Charte impose aux États Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Les États du CCG réaffirment leur soutien aux efforts de médiation et de dialogue afin de régler la crise entre la Russie et l'Ukraine, d'instaurer un cessez-le-feu, de parvenir à un règlement pacifique, de donner la priorité au dialogue et de régler le conflit par la négociation. Les États du CCG appellent toutes les parties à honorer leurs engagements au titre du droit international et du droit international humanitaire concernant la protection des civils, en s'abstenant de prendre pour cible ou de détruire des infrastructures civiles. Ils rappellent aux parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire en ce qui concerne les prisonniers, les blessés et les personnes disparues, la facilitation de l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et le respect et la protection du personnel médical et des travailleurs humanitaires.

Dans le contexte des efforts déployés par nos États pour assurer l'application du droit international humanitaire et renforcer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous félicitons le Royaume d'Arabie saoudite d'avoir accueilli à Djedda en août 2023 une réunion de conseillers en matière de sécurité nationale, sur la crise ukrainienne, à laquelle ont participé 40 représentants d'États et d'organisations internationales, y compris l'ONU. En ce qui concerne les efforts de médiation de nos États, nous félicitons le Royaume d'Arabie saoudite de ses efforts de médiation fructueux qui ont abouti à l'échange de prisonniers de guerre, ressortissants de cinq pays, entre la Russie et l'Ukraine le 21 septembre 2022.

Nous saluons également les efforts de médiation déployés par mon pays, l'État du Qatar, entre la Russie et l'Ukraine afin de réunir les enfants ukrainiens avec leurs familles en Ukraine. La première opération a eu lieu en octobre et la seconde en décembre 2023. Mon pays, l'État du Qatar, a également réussi à réunir un autre groupe d'enfants ukrainiens avec leurs familles en février. Nous félicitons les Émirats arabes unis pour leurs efforts de médiation, qui ont abouti à un échange de prisonniers de guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine en janvier et février.

Les États du CCG réaffirment leur engagement à poursuivre leurs efforts humanitaires pour aider ceux qui sont dans le besoin et qui sont touchés par la crise actuelle entre la Russie et l'Ukraine. Nous insistons sur la nécessité de mettre fin à la crise ; la seule façon d'éviter que les civils et les infrastructures civiles ne subissent d'autres dommages est de mettre fin aux hostilités de manière durable. Les parties doivent prendre des mesures pour parvenir à un règlement pacifique, conformément à la Charte.

En conclusion, les États du CCG saluent les efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires pour répondre d'urgence aux besoins humanitaires des civils. Nous remercions le Secrétaire général pour les efforts qu'il continue de déployer afin de répondre à la crise. Nous appelons également les parties concernées à engager des négociations sérieuses pour renouveler l'accord visant à faciliter l'exportation de céréales par la mer Noire, à garantir la continuité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, à stabiliser les prix des denrées alimentaires et à promouvoir la sécurité alimentaire dans un certain nombre de pays, en particulier les pays en développement qui ont un besoin urgent de ces denrées.

**M. Önal** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance à un moment sombre, alors que la guerre en Ukraine entre dans sa troisième année.

La guerre en Ukraine continue d'avoir des répercussions au-delà du champ de bataille, son coût humain et ses destructions physiques augmentant de jour en jour, avec de profondes implications mondiales pour la paix et la sécurité internationales. Dans cette guerre d'usure, un état d'impasse relative règne sur le terrain, sans fin en vue et sans guère de perspectives de paix. Pourtant, particulièrement en ce moment, nous devons faire le point et réaffirmer les principes fondamentaux qui guident nos politiques. Depuis le premier jour, la Türkiye a adopté une position cohérente, s'opposant fermement à la guerre et rejetant l'annexion des territoires ukrainiens. Elle soutient l'intégrité territoriale,

la souveraineté et l'unité politique de l'Ukraine depuis l'annexion illégale de la Crimée. Nous avons immédiatement mis en œuvre la Convention concernant le régime des détroits (Convention de Montreux), limitant ainsi l'escalade potentielle en mer Noire. Nous continuons d'appeler au respect du droit international et des principes fondateurs des Nations Unies, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

Après deux années de combats, aucune vision claire n'a encore été formulée pour mettre fin à la guerre par la diplomatie. La Türkiye a toujours insisté sur la nécessité de développer les voies d'une solution diplomatique. C'est dans cette optique que nous avons facilité les pourparlers entre les parties à un stade précoce à Antalya et à Istanbul. D'autre part, nous avons affirmé notre position en votant pour toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question et en nous en portant coauteurs et en exprimant notre soutien à une paix juste et durable en Ukraine. Nous devons reconnaître que tout plan de paix nécessite l'engagement des deux parties afin que des progrès soient enregistrés dans la voie de la diplomatie. Il est grand temps de concentrer nos efforts sur l'élaboration des contours d'une paix réaliste, durable et surtout viable. L'initiative de la mer Noire a démontré que la diplomatie donne des résultats. Inspirés par cette initiative, nous étudions à présent la possibilité d'un cadre renouvelé qui permettra une navigation commerciale sûre dans la mer Noire, dont la stabilité reste essentielle pour éviter une nouvelle escalade et la perturbation du marché alimentaire mondial.

La fin de la guerre ne doit pas être un choix binaire entre un conflit gelé et une guerre éternelle. Comme je l'ai dit l'année dernière à cette tribune, la trajectoire du conflit ne peut être décidée uniquement par la dynamique du champ de bataille (voir A/77/PV.88). Nous devons renoncer à l'illusion que la dynamique du champ de bataille peut dicter une solution mutuellement acceptable et durable. C'est pourquoi la voie diplomatique doit être prioritaire. Nous restons déterminés à prendre une part active dans la recherche d'une paix juste et durable.

**M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Samedi dernier a marqué le deuxième anniversaire de l'invasion du territoire ukrainien par la Russie, laquelle constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et un acte d'agression et un crime au regard du droit international. Plus de 6 millions de personnes ont fui. Plus de 20 000 enfants ont été enlevés. Selon des estimations brutes, plus de 10 000 civils ont été tués. Des maisons, des écoles, des installations médicales et des infrastructures critiques ont été détruites. Les besoins humanitaires continuent d'augmenter, exposant ainsi à d'énormes risques

les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées. Le Costa Rica soutient l'Ukraine ainsi que la formule pour la paix proposée par le Président Zelenskyy.

À cet égard, je voudrais émettre trois réflexions.

Tout d'abord, à quelques semaines du début de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, le Costa Rica regrette profondément les conséquences de la guerre sur les femmes ukrainiennes. Elles sont en première ligne du conflit, en tant que combattantes, médecins, infirmières, bénévoles, militantes de la paix, responsables de leur communauté et de leur famille, déplacées, réfugiées et, trop souvent, victimes et survivantes. Selon les données d'ONU-Femmes, de nombreuses personnes travaillant avec des victimes de violences familiales fondées sur le genre ont signalé une augmentation de ces violences et une réduction des services disponibles. Les attaques contre les installations médicales et les réseaux électriques ainsi que la pénurie de personnel qualifié ont réduit les services disponibles, ce qui a eu de graves répercussions sur la santé maternelle et a entraîné une augmentation du nombre d'accouchements prématurés. Des viols et des agressions sexuelles, qui constituent également des crimes de guerre, ont aussi été signalés dans les zones occupées. Cependant, il est difficile pour les autorités et les organisations de la société civile d'en apporter les preuves, et ce pour de nombreuses raisons, notamment le manque de confiance de la part des survivants et la stigmatisation sociale.

Dans ce contexte, le Costa Rica se félicite de la ratification par l'Ukraine de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention d'Istanbul. Nous félicitons également le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour son engagement à établir les faits et à recueillir des preuves des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises en Ukraine. Il ne peut y avoir de paix sans justice ni de justice sans que les responsabilités ne soient établies, y compris devant la Cour pénale internationale.

Deuxièmement, le Costa Rica souhaite souligner les effets dévastateurs de la guerre sur l'environnement. Au cours des deux dernières années, d'énormes quantités de combustibles fossiles ont été utilisées, des maisons ont été détruites, des forêts ont été incendiées et l'air, l'eau et le sol de l'Ukraine ont été contaminés par des substances toxiques. Cela a pollué plus de 1,2 million d'hectares de terres protégées, en violation du droit international humanitaire et du droit international de l'environnement,

ce qui a entraîné une grave crise dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale. C'est pourquoi le Costa Rica souligne l'action remarquable menée par les autorités ukrainiennes, la société civile et d'autres parties prenantes qui œuvrent à l'établissement d'utiles précédents et au renforcement des mécanismes internationaux de réponse, de réparation, voire de prévention des crimes et dommages contre l'environnement liés aux conflits armés. À cet égard, le Costa Rica demande qu'un soutien soit apporté au Centre de coordination pour l'évaluation des dommages causés à l'environnement en Ukraine, qui a été lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement en Ukraine.

Troisièmement, le Costa Rica juge préoccupantes les répercussions de la guerre sur notre architecture de sécurité collective. Au cours des deux dernières années, les dépenses militaires mondiales ont atteint des niveaux record, et la dissuasion nucléaire s'est transformée en coercition nucléaire. Loin de contribuer à la sécurité mondiale, la dissuasion nucléaire constitue l'une des plus grandes menaces, comme le précise judicieusement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Costa Rica déplore également que depuis l'adoption de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées à Dublin en 2022, les civils ukrainiens sont victimes, jour après jour, de ce type d'armes, notamment de bombes, de missiles, de lance-roquettes multiples, d'engins explosifs improvisés et d'autres encore. Ceux qui survivent aux effets de telles armes souffrent de handicaps à vie et de graves traumatismes psychologiques. Le Costa Rica demande que des mesures soient prises d'urgence pour protéger les civils contre ces armes qui frappent sans discrimination.

Il est temps de mettre fin à ce conflit et de procéder au retrait rapide des forces russes. Il est également impératif de mettre fin à l'état d'esprit qui l'a déclenché. Nous devons rejeter la vision qui donne la priorité à l'emploi de la force pour atteindre des objectifs de politique étrangère – un état d'esprit qui privilégie les armes et la guerre au détriment du bien-être des personnes et de la planète.

**M. De Maesschalck** (Belgique) : La Belgique appuie pleinement la déclaration la délégation de l'Union européenne et saisit cette occasion pour en renforcer les aspects suivants.

Nos collègues russes ont beau tenter d'inverser les responsabilités dans ce dossier, rien ne peut justifier l'agression russe contre l'Ukraine, entamée il y a 10 ans

et poursuivie à grande échelle depuis le 24 février 2022. Cette agression, qui a déjà occasionné d'immenses souffrances, est en violation totale de la Charte des Nations Unies. Nous devons garder cet élément essentiel à l'esprit en abordant la réunion d'aujourd'hui portant sur les territoires ukrainiens temporairement occupés. En toutes circonstances, la Belgique plaide pour le respect des mêmes principes, ce qui est vrai dans le cas de l'Ukraine et ailleurs.

Il s'agit premièrement du respect des dispositions de la Charte des Nations Unies. Rien ne justifie la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'Assemblée générale a été très claire à ce sujet. Par conséquent, la Belgique ne reconnaîtra jamais les tentatives d'annexion menées la Russie.

Il s'agit deuxièmement de la protection des civils et des infrastructures civiles, pierre angulaire du droit international humanitaire et qui revêt une importance capitale pour préserver la vie et la dignité des personnes touchées par un conflit armé. Les attaques incessantes de la Fédération de Russie contre des civils sont en violation totale de ces principes et doivent cesser immédiatement.

Il s'agit troisièmement de la mise en œuvre de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice, y compris la suspension immédiate des opérations militaires. La Belgique exige en outre le retrait des troupes russes du territoire ukrainien internationalement reconnu. Face à ces violations répétées de la Charte des Nations Unies, la Belgique appelle à la reddition des comptes pour le crime d'agression commis contre l'Ukraine ainsi qu'à la lutte contre l'impunité. Ceci doit mener à la création d'un tribunal international, à défaut de pouvoir saisir la Cour pénale internationale.

La Belgique insiste pour qu'une attention particulière soit apportée au sort des enfants tués, blessés, enlevés à leurs parents. Il faut mettre fin à toutes formes de violation. Toutes les parties doivent travailler à la recherche et à la réunification des familles. C'est dans cette optique que la Belgique appuie pleinement la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens. La Belgique soutient également pleinement la formule de paix du Président Zelenskyy. Il s'agit de la seule cartographie viable des conditions qui doivent être réunies pour que la paix se matérialise.

Tout processus devant mener à cette paix devra bénéficier du soutien le plus large possible au sein de l'Assemblée. La participation active d'acteurs importants de chaque région du monde est essentielle. Je salue tous les gestes déjà accomplis en ce sens.

En conclusion, nous appelons donc la Fédération de Russie à mettre fin à son agression contre l'Ukraine, à retirer immédiatement, complètement et sans conditions toutes ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays, et à respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine, telle qu'actée par l'Assemblée via l'adoption d'une résolution (résolution ES-11/6) il y a exactement un an.

**M<sup>me</sup> Narváez Ojeda** (Chili) (*parle en espagnol*) : Alors que nous marquons le deuxième anniversaire de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les parties concernées et la communauté internationale doivent trouver un moyen de parvenir à une solution pacifique et d'instaurer un cessez-le-feu, avec le retrait ultérieur des troupes russes du territoire occupé. Nous sommes découragés par le fait que l'unité, l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine continuent d'être violées. Nous appelons au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de ses frontières internationalement reconnues. À cet égard, nous estimons que les régions de Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk font partie de l'Ukraine, et appelons bien sûr au respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous rappelons que l'Article 2 de la Charte, qui régit les relations internationales, établit l'obligation des États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout État, de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées. La résolution 3314 (XXIX), adoptée en 1974, définit l'agression et dispose dans son paragraphe 2 de l'article 5, qu'« une guerre d'agression est un crime contre la paix internationale ».

Le Chili, en tant que Membre fondateur de l'ONU qui respecte scrupuleusement la Charte des Nations Unies et le droit international, réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est pourquoi nous exprimons à nouveau notre condamnation sans équivoque des crimes de guerre perpétrés sur le territoire ukrainien contrôlé par les forces russes, qui ont été signalés par la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine. Fort de son engagement inébranlable en faveur du respect du droit international humanitaire et de la protection internationale des droits de l'homme, le Chili a informé le Procureur de la Cour pénale internationale de sa décision de se joindre à d'autres pays pour saisir la Cour de la situation en Ukraine. L'objectif principal de cette initiative est de lancer une

enquête indépendante et impartiale sur les faits survenus afin d'obliger les responsables à rendre des comptes et de les punir, conformément au droit pénal international.

Les conséquences de la guerre dépassent les frontières des pays concernés. C'est pourquoi nous regrettons le retrait unilatéral de la Russie de l'Initiative de la mer Noire. Nous avons vu que ce conflit géopolitique a déstabilisé les systèmes alimentaires et, par conséquent, a été un facteur d'insécurité alimentaire, de propagation des crises économiques et d'augmentation des migrations. En plus de souligner notre préoccupation concernant la situation humanitaire en Ukraine, en particulier celle des femmes et des enfants qui ont vu leur vie quotidienne bouleversée, nous condamnons les attaques contre les civils et les dommages causés aux infrastructures civiles critiques, en particulier les infrastructures sanitaires et scolaires et celles utilisées pour la fourniture de services de base, ainsi qu'aux sites patrimoniaux et religieux. Nous pensons qu'il convient de souligner que dans les contextes de conflit armé, les parties belligérantes doivent toujours remplir leurs obligations humanitaires et, en particulier, permettre l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils.

En outre, plusieurs responsables des Nations Unies ont averti qu'une catastrophe nucléaire pourrait se produire un jour ou l'autre, avec des conséquences désastreuses. Par conséquent, la situation dans la centrale nucléaire de Zaporizhzhia doit être surveillée afin de s'assurer que tous les risques sont écartés. Dans ce contexte, nous appelons au respect de toutes les interdictions, embargos et sanctions imposés par les résolutions du Conseil de sécurité et les traités internationaux régissant les armes et les munitions susceptibles d'être utilisées dans ce conflit. Nous appelons les parties à s'abstenir d'utiliser – et les pays fabricants à s'abstenir de transférer – des armes et des munitions interdites.

Une fois de plus, nous soulignons les efforts diplomatiques et les négociations qui sont menés par les pays amis afin de régler pacifiquement cette situation. Nous préconisons vivement la poursuite du dialogue et d'une dynamique d'entente en vue de parvenir à la paix et d'apporter le bien-être et la sécurité à la population. Enfin, nous soulignons la nécessité de réformer le Conseil de sécurité afin que les décisions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales puissent être adoptées en temps voulu et reflètent mieux les réalités géopolitiques actuelles, telles que la situation qui nous réunit aujourd'hui. Cela contribuera également à renforcer la capacité de l'Organisation dans son ensemble.

**M. Greco (Italie) (*parle en anglais*) :** L'Italie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

À l'occasion du deuxième anniversaire tragique de l'invasion à grande échelle non provoquée, injustifiable et illégale de l'Ukraine par la Russie, nous nous tenons aux côtés du peuple ukrainien, plus unis que jamais, pour réaffirmer notre attachement indéfectible à nos valeurs communes qui s'appuient sur l'ordre multilatéral fondé sur des règles. L'agression en cours constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et une menace pour la sécurité et la stabilité internationales. Aucun pays ne pourra jamais être en sécurité si nos principes et règles communs sont violés en toute impunité.

L'agression en cours s'accompagne également de graves violations des droits de l'homme, tant dans les territoires ukrainiens temporairement occupés qu'en Russie. Nous subissons tous les conséquences de cette guerre, une guerre qui a un effet domino sur l'ensemble de la communauté internationale, provoquant des perturbations systématiques à l'échelle mondiale, avec de multiples effets préjudiciables qui touchent particulièrement les pays les plus vulnérables du monde.

En ce jour anniversaire, l'Italie condamne avec la plus grande fermeté l'intensification de la campagne russe de frappes aériennes systématiques contre des cibles civiles et des infrastructures critiques en Ukraine, ainsi que le mépris total de la Russie à l'égard de l'appel de l'ensemble des États Membres, lui demandant de mettre fin à son invasion de l'Ukraine. La Russie doit répondre des crimes de guerre et des énormes dégâts causés par sa guerre d'agression.

Aider l'Ukraine a été l'une des priorités de l'Italie depuis le début du conflit et tout au long de l'année 2023. Nous continuerons à apporter un large soutien à l'Ukraine, y compris une aide humanitaire et des mesures d'accueil pour les réfugiés, tout en soutenant fermement les initiatives de l'Union européenne. L'Italie entend également contribuer activement au relèvement socioéconomique du pays. Une conférence bilatérale sur la reconstruction de l'Ukraine s'est tenue à Rome en avril 2023, et nous accueillerons en 2025 la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine. Ensemble, nous poserons les fondements d'une Ukraine prospère et indépendante au sein de notre famille européenne commune.

L'Italie apporte également un soutien sans faille aux acteurs humanitaires qui travaillent sans relâche pour assurer la protection de la population. Il faut assurer un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin en Ukraine. Présidente en exercice du Groupe d'appui à la lutte antimines, l'Italie est particulièrement fière de l'importante mobilisation de la communauté internationale, de concert avec l'ONU, pour contribuer au déminage rapide du pays. L'engagement ferme du Groupe a été réaffirmé lors d'un événement

organisé au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 22 février. Cet événement a permis de donner un nouvel élan au déminage du territoire ukrainien afin d'éviter de nouvelles conséquences humanitaires, en particulier pour les enfants, et de soutenir l'agriculture afin de préserver la sécurité alimentaire mondiale.

Nous sommes attachés à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dans ses frontières internationalement reconnues. Le soutien politique, militaire et économique à l'Ukraine est l'une des principales priorités de notre présidence du Groupe des Sept (G7), et nous sommes déterminés à en faire une priorité aussi longtemps que nécessaire pour parvenir à une paix juste, globale et durable. Ces principes étaient au cœur de la réunion des dirigeants du G7 organisée par l'Italie le 24 février pour marquer le deuxième anniversaire de l'agression, réunion à laquelle a participé le Président de l'Ukraine, M. Zelenskyy.

Nous sommes convaincus qu'il importe plus que jamais d'engager l'ensemble de la communauté internationale à contribuer à la recherche d'une solution à cette guerre dévastatrice et insensée. Nous avons besoin de diplomatie, et nous devons également tenir compte des préoccupations et des attentes légitimes des pays en développement, qui subissent les conséquences plus larges de ce conflit en termes de perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et de sécurité alimentaire. L'instabilité des routes commerciales et des marchés de denrées alimentaires touche directement les pays qui dépendent le plus des produits importés. En outre, le conflit exacerbe l'insécurité alimentaire en perturbant la production agricole et les réseaux de distribution. Ces perturbations entraînent à leur tour des pénuries et des hausses de prix, tout en détournant les ressources des crises humanitaires urgentes dans d'autres régions, aggravant ainsi la situation des populations vulnérables.

Le seul véritable moyen d'alléger les souffrances de la population en Ukraine et de faire face aux conséquences humanitaires mondiales de l'agression de la Russie est de mettre un terme à cette guerre. À ce jour, nous n'avons pas vu de preuve de l'engagement de la Russie en faveur d'efforts de paix véritables et durables. L'Italie reste déterminée à collaborer avec tous les partenaires sincères pour assurer le retrait rapide, complet et inconditionnel de l'agresseur de l'ensemble du territoire ukrainien. L'Italie est prête à faire sa part à cette fin. Le moment est venu de redoubler d'efforts collectivement pour atteindre cet objectif.

**M<sup>me</sup> Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde demeure préoccupée par la situation en Ukraine. Nous

avons toujours défendu la position selon laquelle aucune solution ne peut être trouvée au prix de vies humaines. L'escalade des hostilités et de la violence n'est dans l'intérêt de personne. Nous avons donc préconisé dès le début de mettre tout en œuvre pour obtenir une cessation rapide des hostilités et de revenir d'urgence sur la voie du dialogue et de la diplomatie.

Nous l'avons déjà dit, l'ordre mondial auquel nous adhérons tous repose sur le droit international, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États. Le dialogue est la seule voie possible pour régler les conflits et les différends, même si les obstacles semblent aujourd'hui insurmontables. Pour avancer vers la paix, il est impératif que nous gardions toutes les voies de la diplomatie ouvertes. Ainsi, un dialogue sincère et concret entre toutes les parties prenantes peut contribuer à promouvoir la compréhension et à rapprocher des positions divergentes. La participation et l'engagement sans réserve de toutes les parties prenantes seront essentiels pour parvenir à une paix stable et durable.

L'accent mis sur l'atténuation des conséquences du conflit aura des effets bénéfiques durables à l'échelle mondiale, en particulier pour les sociétés et les économies les plus vulnérables. La présidence indienne du Groupe des Vingt (G20) a veillé à ce que certains des écueils économiques rencontrés par les pays en développement soient mis au premier rang des préoccupations du G20. Grâce à une approche consensuelle, une feuille de route a été adoptée, qui prévoit également des solutions pour les pays accablés par la dette.

Pour ce qui est de l'avenir, l'approche de l'Inde à l'égard du conflit ukrainien restera axée sur les personnes. Nous apportons à la fois une aide humanitaire à l'Ukraine et un appui économique à certains de nos voisins du Sud qui sont aux prises avec des problèmes économiques. Nous devons éviter de prendre des mesures qui compromettent la possibilité d'un dialogue et de négociations. À cette fin, dans la conjoncture actuelle, alors que le conflit se poursuit sans relâche depuis deux ans, nous, la communauté des États Membres, devons faire une pause et nous poser deux questions pressantes. Premièrement, sommes-nous proches d'une solution possible et acceptable ? Et deuxièmement, si tel n'est pas le cas, comment se fait-il que le système des Nations Unies, et en particulier son organe principal, le Conseil de sécurité, qui est chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, soit complètement inopérant dans le règlement du conflit en cours ? Pour que le multilatéralisme soit efficace, il faut réformer et réinventer ces structures dépassées et

archaïques, faute de quoi leur crédibilité ne cessera de diminuer. Et si nous ne corrigeons pas cette faille systématique, notre action restera en-deçà des attentes.

En conclusion, je réitère l'affirmation du Premier Ministre Narendra Modi, à savoir que nous ne sommes pas à l'ère de la guerre. Nous devons rester concentrés sur nos visions communes pour atteindre nos objectifs de développement ainsi que sur le partenariat et la coopération dont nous aurons besoin pour y parvenir. Tandis que nous, les États Membres, nous efforçons de remettre sur les rails le processus de réalisation des objectifs de développement durable et que nous nous attachons à forger un pacte important pour l'avenir, nous devrions viser plus de coopération et non moins. Il est donc essentiel de garder la foi, de garder la conviction dans le pouvoir du dialogue et de la diplomatie, qui ont toujours servi de manière fiable le progrès de l'humanité.

**M. Leucă** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : La République de Moldova s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et souhaite faire les remarques suivantes à titre national.

Deux années se sont déjà écoulées depuis le début de la guerre d'agression russe non provoquée contre l'Ukraine souveraine – une guerre inhumaine et injustifiée qui continue de ravager le territoire de l'un de nos pays voisins, emportant trop de vies innocentes et causant des souffrances et des destructions indescriptibles. En même temps, c'est principalement grâce à la bravoure des Ukrainiens et des Ukrainiennes que les scénarios les plus sombres ont pu être évités. Nous admirons le courage de l'Ukraine et de son peuple auxquels nous exprimons notre entière solidarité.

Dès le début, la République de Moldova a apporté son soutien et l'aide humanitaire nécessaire aux réfugiés fuyant l'horreur de la guerre. Aujourd'hui, nous continuons à accueillir plus de 120 000 Ukrainiens venus chercher refuge. Il y a près d'un an, le 1<sup>er</sup> mars 2023, nous avons lancé un mécanisme de protection temporaire offrant aux réfugiés un statut juridique, une meilleure protection et un accès aux services sociaux, sanitaires et éducatifs. La République de Moldova travaille également activement avec l'Ukraine, la Roumanie et l'Union européenne pour faciliter le transit des marchandises en provenance et à destination de l'Ukraine. Rien qu'en 2023, environ 1 million de tonnes de marchandises – principalement des céréales – ont transité de la Moldova vers l'Union européenne, et nous nous efforçons de maintenir cette dynamique, notamment en ouvrant de nouvelles voies de transit. Nous sommes convaincus que toutes ces voies seront nécessaires à la reconstruction de l'Ukraine.

Rien ne justifie le meurtre de civils ou la destruction d'infrastructures civiles. Le droit international humanitaire est on ne peut plus clair à ce sujet. On ne saurait passer sous silence la violation flagrante et constante du droit international et du droit international humanitaire par les forces militaires russes et les groupes de mercenaires à l'encontre des civils ukrainiens. C'est d'une importance capitale, car les enjeux sont trop importants, non seulement en Ukraine, mais aussi dans l'ensemble de la région, y compris dans la République de Moldova. Nous soulignons une fois de plus la nécessité vitale de renforcer le soutien à l'Ukraine, qui est tout aussi important aujourd'hui qu'il l'était au début de la guerre, et nous exprimons notre plein appui à l'effort déployé par l'ONU pour surveiller et signaler les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi qu'aux actions qu'elle mène pour que les responsables rendent compte de leurs actes.

Par ailleurs, nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour établir un tribunal spécial qui sera chargé de juger les affaires liées au crime d'agression contre l'Ukraine, et nous nous félicitons du fait qu'existe déjà le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine créé par le Conseil de l'Europe pour amener la Russie à répondre des crimes de guerre et de toutes les violations commises en Ukraine. Nous appelons la Fédération de Russie à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international, y compris le droit humanitaire. Elle doit permettre un accès humanitaire total, sûr et sans entrave à travers les lignes de front, y compris dans les régions non contrôlées par le Gouvernement.

La République de Moldova a également ressenti les conséquences de la guerre en Ukraine sur sa sécurité. La découverte au début du mois, les 11 et 17 février, de débris de drones dans le sud du pays, qui s'ajoute aux nombreux incidents de débris de missiles ayant atterri sur notre territoire depuis le début de la guerre, constitue un autre rappel brutal de la sombre réalité à laquelle nous sommes confrontés. Mon pays est également exposé à des menaces hybrides et à divers moyens de pression. Nous sommes déterminés à continuer de lutter contre ce risque de manière systémique, légale et pacifique. Nous sommes également très préoccupés par la situation critique autour des centrales nucléaires situées à proximité de la zone d'action militaire. Nous demandons à la Fédération de Russie de respecter les accords internationaux relatifs aux armes stratégiques et à la sécurité nucléaire. De telles menaces sont inacceptables et doivent cesser.

Pour conclure, la République de Moldova souligne l'urgence d'une paix juste et durable, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, au droit

international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous restons convaincus qu'il est possible de parvenir à la paix. Pour cela, la Fédération de Russie doit cesser immédiatement sa guerre d'agression, retirer toutes ses forces et tous ses équipements militaires du territoire ukrainien et respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues. Pour être vraiment durable, la solution future devrait être basée sur la formule de paix proposée par le Président Zelenskyy. Cette approche globale comprend tous les éléments qui doivent être pris en compte pour parvenir à une paix juste et durable.

**M. Galbavy** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Je commencerai par réaffirmer que mon pays condamne avec fermeté la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine, une violation manifeste du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a déjà déploré de manière écrasante et dans les termes les plus vifs l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte. Je tiens également à réaffirmer notre soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense.

L'invasion militaire russe d'il y a deux ans a infligé d'immenses souffrances et destructions à l'Ukraine et à son peuple. Elle a accru l'insécurité globale et l'instabilité économique dans le monde. Elle a entraîné un afflux massif de personnes déplacées et de réfugiés ayant besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Nous condamnons à juste titre la pratique inquiétante des transferts forcés et des déportations d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie et les territoires sous contrôle militaire russe. Nous condamnons également l'appui militaire que certains autres États Membres continuent d'apporter à la guerre illégale menée par la Russie. En outre, nous demandons instamment à la Russie d'autoriser les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique à accéder aux réacteurs de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La situation ne peut s'améliorer que si la guerre s'arrête. La Russie doit retirer immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, conformément aux mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice le 16 mars 2022. La dernière décision de la Cour ne change rien à cet égard ; l'ordonnance de la Cour reste contraignante pour les parties. Enfin et

surtout, il faut faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international répondent de leurs actes et que toutes les victimes obtiennent justice.

Depuis le début de la guerre, la Slovaquie a connu un afflux rapide de réfugiés d'Ukraine fuyant les hostilités et cherchant une protection. Plus de 130 000 Ukrainiens ont demandé le statut de protection temporaire en Slovaquie, et plus de 2 millions sont en transit. La République slovaque s'est engagée à continuer à fournir un refuge temporaire aux citoyens ukrainiens et à leurs familles, ce qui comprend le logement, la nourriture, les soins de santé et l'accès au marché du travail. Nous remercions les organismes des Nations Unies qui soutiennent et qui viennent renforcer les efforts du Gouvernement, notamment en aidant à combler les lacunes dans la fourniture de l'assistance et des services à ces réfugiés.

Le risque d'un nouveau déplacement de personnes depuis l'Ukraine reste élevé. Selon les Nations Unies, 14,6 millions de personnes en Ukraine auront besoin d'une aide humanitaire en 2024. La Slovaquie continuera à fournir une aide humanitaire au Gouvernement ukrainien et aux personnes touchées par le conflit à l'intérieur de l'Ukraine. En outre, la Slovaquie continue de soutenir l'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne et ses besoins de financement.

Je conclurai en disant que la Slovaquie est favorable à toutes les initiatives qui augmenteraient les chances d'instauration d'une paix globale, juste et durable en Ukraine. Dans cette optique, nous soutenons les principes et objectifs clefs de la formule ukrainienne pour la paix, en vue d'organiser en Suisse une Conférence de haut niveau sur la paix en Ukraine, qui sera l'occasion de montrer un large soutien international en faveur d'une paix viable dans le pays. L'Ukraine est notre voisine, et nous ne souhaitons rien de moins que de voir un pays indépendant, démocratique et prospère, fermement ancré dans l'état de droit.

**M. Larsen** (Australie) (*parle en anglais*) : Nous sommes ici profondément attristés et indignés. Samedi dernier, cela faisait deux ans que la Russie a lancé son invasion à grande échelle, illégale et immorale de l'Ukraine. L'Australie déplore les pertes incalculables infligées par la Russie au peuple ukrainien. Nous rendons hommage à l'esprit et à la force avec lesquels il se bat pour défendre sa nation, sa liberté et son mode de vie. L'Australie continue de soutenir sans équivoque la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que ses ambitions pour une paix juste, globale et durable. Nous appelons la communauté internationale à faire de même, conformément au droit international, notamment la Charte des Nations

Unies, et nous réitérons notre appel à ceux qui ont une influence sur la Russie pour qu'ils utilisent cette influence pour mettre fin à la guerre.

Nous devons demander des comptes à la Russie pour sa tentative illégale d'annexion des régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia en Ukraine ; pour les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'elle a commises, comme l'a constaté la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine ; et pour la déportation d'enfants ukrainiens des régions sous contrôle temporaire de la Russie, pour laquelle la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre du Président de la Russie et la Commissaire russe aux droits de l'enfant.

Nous demandons de nouveau à la Russie de retirer immédiatement ses forces du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine. L'agression de la Russie souligne combien il importe que les pays œuvrent au maintien de la paix et fassent respecter le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies. Le sort de l'Ukraine nous concerne tous, car nous ne pouvons pas permettre que la force prime le droit, et chacun d'entre nous pourrait être le prochain.

L'Ukraine doit avoir les moyens de résoudre cette guerre selon ses propres conditions. C'est pourquoi l'Australie continue de fournir une importante assistance militaire, économique et humanitaire d'urgence à l'Ukraine et a imposé des mesures globales contre la Russie en réponse à son invasion. C'est pourquoi l'Australie continue également de condamner ceux qui soutiennent la guerre illégale de la Russie, notamment le Bélarus, l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui entre dans sa troisième année, vient nous rappeler avec force ce que nous avons tous à perdre si nous ne parvenons pas à protéger et à faire respecter la Charte des Nations Unies et le système juridique international au sens large.

**M<sup>me</sup> Stoeva** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Il y a deux ans, presque jour pour jour, nous étions réunis dans cette salle pour faire face à une réalité qui défiait la raison à l'époque et qui la défie encore aujourd'hui – la réalité selon laquelle, le 24 février 2022, la Fédération de Russie, un pays qui est membre permanent du Conseil de sécurité, a engagé une agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, en violation flagrante du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Deux ans plus tard, la guerre que la Fédération de Russie a choisi de mener fait toujours rage

et continue de mettre en péril la sécurité et la stabilité mondiales, de provoquer l'insécurité alimentaire et une crise énergétique et de priver des millions de personnes de leurs rêves et de leur avenir. En deux ans, cette guerre a causé la mort de milliers de civils et a provoqué la fuite de millions de personnes, qui sont devenues des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Des milliers d'enfants ont été déportés illégalement et, malheureusement, il n'y a pas de fin en vue.

Dès le début, la position de la Bulgarie a été claire : nous condamnons avec la plus grande fermeté l'agression militaire non provoquée et injustifiée entreprise par la Fédération de Russie, et nous soutenons le vaillant peuple ukrainien. La Russie doit mettre un terme à cette guerre maintenant, retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Une majorité écrasante de l'Assemblée générale a également adopté une position ferme et cohérente en faveur des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et en soutien à l'Ukraine.

L'agression russe contre l'Ukraine a mis à l'épreuve les fondements mêmes du droit international, car nous n'avons rien pu faire pour l'empêcher. Toutefois, c'est par le biais du droit international et l'application du principe de responsabilité que nous pouvons nous racheter. Les actions de la Fédération de Russie et de ses dirigeants ne peuvent rester impunies, et les auteurs de ces actions doivent en répondre. Justice doit être rendue à toutes les victimes d'exécutions, de torture et de mauvais traitements, de violence fondée sur le genre, de déportations et de disparitions forcées et d'autres formes de violations des droits humains commises par les forces armées russes ou les groupes armés qui leur sont affiliés. Si le principe de responsabilité n'est pas appliqué, les crimes se poursuivront et l'impunité perdurera, ce qui compromettra la légitimité et les perspectives de paix et de réconciliation.

La voie de la paix passe par le respect du principe qui veut que seule l'Ukraine a le droit souverain de déterminer quand et comment engager des négociations avec l'agresseur. Ce principe est la meilleure garantie que la paix future que nous nous efforçons tous d'atteindre sera une paix juste pour l'Ukraine, une paix qui renforcerait la sécurité européenne et mondiale et l'ordre international fondé sur des règles. C'est pourquoi nous soutenons la formule ukrainienne pour la paix, seul plan légitime proposé à ce jour pour mettre fin à la guerre et répondre aux demandes ukrainiennes.

L'Ukraine doit gagner cette guerre. Une victoire pour l'Ukraine est une victoire pour le droit international, pour la Charte des Nations Unies et pour ceux d'entre nous qui veulent vivre dans la paix, la prospérité et la dignité. Nous devons tous veiller à ce que l'Ukraine l'emporte. La Bulgarie restera aux côtés de l'Ukraine et de son brave peuple aussi longtemps qu'il le faudra.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous sommes à nouveau réunis à l'Assemblée générale pour discuter de la question de longue date des territoires temporairement occupés de l'Ukraine. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a été et reste un coup sérieux porté au droit international et au système multilatéral. Nous entrons malheureusement dans la troisième année de guerre en Ukraine, avec un nombre croissant de victimes civiles et sans perspectives claires de paix.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son exposé au Conseil de sécurité le 23 février (voir S/PV.9557), au cours duquel il a déclaré que la guerre de la Russie en Ukraine présentait un risque réel d'escalade et d'expansion et qu'elle sapait les normes et les valeurs communes qui améliorent notre sécurité à tous. Nous nous faisons également l'écho de l'appel à la paix lancé par le Secrétaire général, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, je tiens à rappeler la position claire et cohérente de Singapour selon laquelle l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'annexion de ses territoires et leur occupation continue constituent des violations manifestes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Singapour a adopté une position de principe sur le conflit ; nous n'avons pas pris parti, mais nous avons pris position, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international. La souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées et protégées. Il s'agit là d'un principe fondamental du système multilatéral fondé sur des règles reposant sur la Charte des Nations Unies. Nous continuons donc à rejeter catégoriquement les allégations d'erreurs et d'omissions historiques qui ont été utilisées pour justifier l'invasion et l'annexion de l'Ukraine.

Deuxièmement, nous sommes affligés par l'aggravation de la situation humanitaire en Ukraine. Les décès de civils et les dommages causés aux infrastructures civiles ont augmenté au cours des derniers mois. Au début du mois, l'ONU a fait état d'une vague effroyable d'attaques

contre l'Ukraine, qui a fait des victimes civiles et perturbé les services civils essentiels, dans le cadre d'un ensemble inquiétant de préjudices et de violations du droit international humanitaire. L'ONU a également recensé plus de 30 000 victimes civiles, dont plus de 10 000 morts, depuis le début de la guerre en février 2022, le nombre réel étant probablement beaucoup plus élevé. Nous appelons toutes les parties à se conformer pleinement aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire, pour empêcher de nouvelles victimes civiles.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, aux divers organismes des Nations Unies et au Comité international de la Croix-Rouge pour les efforts importants qu'ils ont déployés afin de faciliter et de fournir une aide essentielle à ceux qui en ont besoin, malgré les conditions difficiles sur le terrain. Le Gouvernement singapourien a également fourni une aide humanitaire pour répondre aux besoins humanitaires de l'Ukraine.

Troisièmement, nous regrettons qu'en dépit de plus de 100 séances sur la guerre en Ukraine, le Conseil de sécurité reste paralysé. L'invasion de l'Ukraine par la Russie compromet la paix et la sécurité internationales et affaiblit le multilatéralisme. Nous sommes tous témoins des répercussions considérables de la guerre sur les prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, qui a touché le plus durement les pays en développement et les communautés vulnérables du monde entier. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de prévenir tout débordement du conflit et d'éviter une escalade de la guerre.

Nous appelons la Russie à tenir compte des appels répétés et sans ambiguïté de la communauté internationale pour qu'elle respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. La Russie a également l'obligation de respecter l'ordonnance de la Cour internationale de Justice de retirer immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces des territoires ukrainiens temporairement occupés, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base des frontières internationalement reconnues.

Nous encourageons toutes les parties à n'épargner aucun effort pour parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine.

**M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique) (*parle en espagnol*) : La guerre en Ukraine a déjà fait des centaines de milliers de victimes – combattants et civils – dont des femmes et des enfants. Il est donc urgent de mettre fin aux hostilités pour permettre un rapprochement franc et direct entre les parties.

Deux ans après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Mexique exprime une nouvelle fois son appui aux efforts du Secrétaire général et des États Membres pour promouvoir une paix globale et juste, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale des États.

Nous déplorons qu'à ce jour il n'y ait pas de dialogue entre les parties qui pourrait ouvrir la voie à une sortie négociée du conflit et mettre fin à la perte de vies innocentes. À cet égard, nous pensons que les efforts multilatéraux en faveur d'une solution pacifique au conflit devraient chercher à amener les pays impliqués à la table des négociations en vue de restaurer l'intégrité territoriale de l'Ukraine ; ils devraient également viser le retrait de l'armée russe du territoire ukrainien. Nous saluons donc l'initiative d'organiser un sommet mondial pour la paix et espérons que toutes les parties au conflit participeront à ce forum.

Dans les conditions actuelles, nous devons nous concentrer sur la protection des civils, un accès sans entrave de l'aide humanitaire et le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, conformément à la résolution ES-11/2, une initiative du Mexique et de la France, sur les conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine.

Nous saluons également l'initiative du Qatar de contribuer à la réunification des enfants ukrainiens avec leurs familles. Le Mexique condamne fermement la déportation d'enfants ukrainiens vers la Russie, car elle peut constituer une violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Bien qu'il puisse sembler que, compte tenu de l'augmentation des tensions et des défis géopolitiques, certains cadres multilatéraux soient en train d'échouer, nous devons reconnaître le travail essentiel accompli par l'Organisation pour atténuer les effets du conflit sur la population ukrainienne en fournissant une aide humanitaire à plus de 8 millions de personnes.

Depuis le début du conflit, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, le Mexique a exprimé sa condamnation catégorique de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie, tout simplement parce qu'elle est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Nous reconnaissons le travail effectué par la Cour pénale internationale et les décisions les plus récentes qu'elle a rendues, et nous demandons qu'elles soient respectées sans condition. Le principe de responsabilité est sans aucun doute un pilier fondamental du système multilatéral, de l'état de droit et donc, de la paix.

Le Mexique a toujours souligné l'importance d'accorder une attention particulière aux implications des transferts d'armes dans ce conflit. Nous condamnons le recours à des armes explosives dans les zones peuplées, ainsi que toute utilisation, par tout acteur et en tout lieu, d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel qui, en raison de leur caractère excessivement nocif et de leurs effets aveugles, ont été proscrites par le droit international.

Mon pays est également profondément préoccupé par la rhétorique nucléaire qui a émergé dans le contexte de la guerre. Nous condamnons sans équivoque toute menace, explicite ou voilée, d'utilisation d'armes nucléaires par quelque acteur et dans quelque circonstance que ce soit, car cela est également contraire au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

À l'ONU, nous devons nous attendre à travailler ensemble afin d'établir une feuille de route pour la paix basée sur les principes du droit international et sur la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine.

**M. Prabowo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La paix est notre raison d'être, la raison d'être de l'Organisation, comme le Secrétaire général a eu l'amabilité de nous le rappeler au début de ce mois. Pourtant, les conflits se poursuivent, la polarisation s'accroît et la paix semble bien hors d'atteinte dans de nombreuses régions du monde.

En Ukraine, deux années se sont écoulées depuis le début de la guerre. La mort, la souffrance et la destruction persistent, et leurs répercussions sont ressenties au-delà des frontières des pays en guerre. La communauté internationale attend toujours que l'ONU agisse pour mettre fin à la guerre. Nous devons donc continuer à envoyer un message fort et uni à toutes les parties.

Tout d'abord, nous devons cesser les hostilités et instaurer un cessez-le-feu durable. Un appel fort à la cessation des hostilités doit être lancé et relayé afin d'ouvrir la voie à des pourparlers de paix.

Deuxièmement, nous devons défendre la Charte des Nations Unies et les principes qu'elle consacre et assurer le respect du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles. L'aide humanitaire doit pouvoir être accessible à toutes les personnes dans le besoin afin d'atténuer les souffrances des innocents.

L'Indonésie, pour sa part, a apporté un soutien actif au redressement de l'Ukraine. En novembre, nous avons versé une subvention de 5 millions de dollars pour

la reconstruction d'installations médicales en Ukraine, dans le cadre de notre engagement à prendre des mesures concrètes pour faire face à la crise.

Troisièmement, nous devons plaider collectivement pour le dialogue et des solutions pacifiques. L'Indonésie est convaincue que le dialogue est le seul moyen de sortir de ce conflit prolongé. Ces efforts doivent être soutenus par la communauté internationale qui joue un rôle central dans la création d'un climat propice à la reprise des négociations, notamment en soutenant les initiatives de paix qui s'attaquent aux problèmes sous-jacents, tout en s'abstenant de recourir à une approche à somme nulle.

L'Indonésie souligne qu'il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures dans la recherche de la paix, que ce soit en Ukraine, à Gaza ou dans toute autre situation de conflit. L'humanité doit l'emporter sur tous les intérêts politiques.

**M<sup>me</sup> Oehri** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui dans le contexte de ce qui est devenu la semaine de l'Ukraine, née de l'invasion à grande échelle de ce pays par la Russie. Il est communément admis que l'invasion de l'Ukraine a commencé en février 2022. En fait, elle a commencé en 2014, avec l'invasion de l'est de l'Ukraine et l'annexion illégale de la Crimée, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Une décennie s'est écoulée depuis, et ce jour est une étape sombre.

Avec le recul, il est clair que la réponse de la communauté internationale à l'annexion de la Crimée et de la ville de Sébastopol a été, au mieux, inadéquate. La résolution 68/262 n'a pas la clarté et la détermination nécessaires pour condamner sans équivoque les actes manifestement illégaux de la Fédération de Russie et n'a même pas pu les qualifier d'actes d'agression. Cette réponse tiède, loin d'empêcher les actes d'agression ultérieurs, a de facto contribué à l'invasion totale entreprise par la Russie il y a deux ans. Nous devons reconnaître les lacunes de notre action collective et admettre qu'il est indispensable de réagir avec une plus grande détermination dès le départ. Il est de notre responsabilité collective de faire respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et de réagir rapidement et résolument à l'agression.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée en 2022 et 2023 dans le cadre de la onzième session extraordinaire d'urgence (ES-11/1 à ES-11/6) témoignent d'une approche plus solide et fondée sur des principes, et elles attestent de l'efficacité avec laquelle l'Assemblée générale s'acquitte de son rôle et intervient lorsque le Conseil de sécurité est bloqué en raison du veto. Leur mise en œuvre reste essentielle, notamment à la lumière

des rapports récurrents faisant état de violations graves et systématiques par la Russie du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis contre des victimes féminines et masculines, ainsi que de graves violations perpétrées contre d'enfants ukrainiens.

Le Liechtenstein réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous condamnons avec véhémence toute tentative d'annexion illégale de parties de l'Ukraine, y compris sur la base des résultats de simulacres de référendums. Ces actions violent de manière flagrante les principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale, consacrés par l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, et constituent une attaque frontale contre l'ordre international.

Le Liechtenstein est attaché à la vision ukrainienne de justice, telle qu'exprimée par le Président Zelenskyy à de multiples occasions, qui veut que les plus hauts responsables politiques et militaires de la Russie aient à répondre de leur crime d'agression, sur la base du droit international et de la définition du crime d'agression convenue au niveau international. En veillant à ce que les responsables de ce crime suprême rendent des comptes, nous nous montrerons également à la hauteur de la responsabilité qui incombe à notre propre génération de transformer la crise en progrès. Nous ferons clairement savoir que la conduite d'une guerre de conquête coloniale manifestement illégale ne restera pas impunie, que ce soit en Ukraine ou ailleurs.

La création d'un tribunal international spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine devrait donc être une priorité pour nous tous. Ensemble, nous pouvons atteindre cet objectif, qui contribuera à instaurer une paix durable en Ukraine et à décourager toute velléité de guerre agressive à l'avenir. Le Liechtenstein fera sa part, et demeure aux côtés de l'Ukraine. L'engagement résolu en faveur de l'Ukraine est aujourd'hui plus important que jamais.

**M. Rae** (Canada) : Cela fait maintenant deux longues années que la Fédération de Russie mène une guerre d'agression illégale contre son voisin souverain, l'Ukraine. Cette année marque également le dixième anniversaire de l'annexion illégale par la Russie de la Crimée, qui fait partie du territoire de l'Ukraine.

Les actions de la Russie en Ukraine sont illégales. Elles sont contraires à tout ce que nous défendons en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elles doivent cesser immédiatement, comme nous, membres de l'Assemblée, l'avons exigé.

Les conséquences pour l'Ukraine et pour son peuple sont catastrophiques. Plus de 10 000 civils ont été tués et des millions ont été déplacés. Les vies des générations d'Ukrainiens ont été bouleversées à jamais. Le redressement coûtera des milliards de dollars sur de nombreuses années.

Mais aussi, comme l'ont dit plusieurs représentants aujourd'hui, la guerre a également déstabilisé le reste du monde. Elle a aggravé la sécurité alimentaire et énergétique et a provoqué une grave instabilité économique. Les actions de la Russie ont également enhardi d'autres pays.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

En violant la Charte des Nations Unies – ce qu'elle a fait, comme l'a constaté la Cour internationale de Justice – la Russie viole également les résolutions du Conseil de sécurité en se procurant illégalement des armes auprès de l'Iran et de la Corée du Nord. Ces armes sont utilisées pour tuer des civils ukrainiens, détruire des infrastructures critiques et prolonger la guerre. Cela démontre la profondeur du mépris de la Russie pour les règles et les lois que nous avons tous créées ensemble.

La mort d'Alexei Navalny la semaine dernière dans une prison russe nous rappelle une fois de plus que la brutalité de la dictature russe s'étend à son propre peuple.

Le traitement des enfants ukrainiens est un aspect particulièrement cruel de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. La Russie a tué des milliers d'enfants ukrainiens. Elle a bombardé des écoles, des jardins d'enfants et des maternités. Elle a enlevé et déporté illégalement des milliers d'enfants ukrainiens. L'ampleur de ces crimes est si vaste et indéniable que la Russie est devenue le premier membre permanent du Conseil de sécurité à figurer sur la liste du Secrétaire général pour avoir commis des violations graves contre des enfants. Le Président Poutine est lui-même sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale.

La prise pour cible d'enfants ukrainiens fait clairement partie de la stratégie de la Russie. La Russie voudrait nous faire croire qu'elle a été forcée de le faire, qu'elle a été forcée d'envahir l'Ukraine et que la guerre est la faute de l'Occident. Il s'agit là de mensonges, purement et simplement, que le Ministre des affaires étrangères de la Pologne a réfutés avec force devant le Conseil de sécurité vendredi (voir S/PV.9557). Je recommande le discours de M. Sikorski à tous les membres de l'Assemblée générale.

Je tiens également à souligner que lorsque la Cour internationale de Justice a été saisie de la question de savoir qui avait commencé l'agression, elle a déclaré

catégoriquement que les justifications avancées par la Russie pour défendre son agression ne tenaient pas et ne résistaient pas à l'analyse et que, en fait, la Russie devait retirer ses troupes de l'Ukraine.

Alors, soyons clairs : l'Ukraine est la victime ; la Russie est l'agresseur. La Russie affirme qu'elle résiste au néocolonialisme alors qu'elle poursuit elle-même des ambitions coloniales et impérialistes classiques. La Russie a envahi la Crimée et s'est emparée du territoire de l'Ukraine à l'est. La Russie a lancé une invasion à grande échelle contre son voisin et a cherché à officialiser son occupation par le biais de simulacres de référendums. C'est la Russie qui a fait ces choix. La guerre est le choix de M. Poutine, pas le nôtre.

L'Ukraine a le droit naturel, en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, de se défendre contre ces choix. Tout autre État a le droit, en vertu de l'Article 51, de fournir une assistance à l'Ukraine. C'est l'Ukraine qui a proposé une formule de paix conforme à la Charte et au droit international. Le Canada soutient une paix juste et durable dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine.

Le choix qui se présente à nous tous est clair. Au nom de mon pays, le Canada, nous continuerons à utiliser tous les outils à notre disposition pour soutenir l'Ukraine, parce que nous sommes un État Membre de l'Organisation des Nations Unies et parce que nous soutenons la Charte. Le Premier Ministre Trudeau était à Kyïv samedi et a annoncé un partenariat stratégique de sécurité historique entre le Canada et l'Ukraine, qui renforcera les liens déjà étroits entre nos deux pays. Notre soutien concerne autant l'Ukraine que la lutte pour les règles qui sous-tendent notre monde. Il s'agit de l'avenir que nous partageons tous – un avenir qui ne sera pas fondé sur la loi du plus fort ; où l'état de droit est respecté dans tout ce que nous faisons ; où la différence entre la vérité et le mensonge est clairement comprise, et où les institutions que nous construisons ensemble sont toujours respectées.

**M. Spasse** (Albanie) *(parle en anglais)* : Il y a deux ans, alors que le Conseil de sécurité était réuni pour convaincre la Fédération de Russie de ne pas attaquer l'Ukraine, le Président Poutine a ordonné l'invasion (voir S/PV.8974). Cet acte est entré dans l'histoire comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies par un membre permanent du Conseil de sécurité. L'agression militaire russe contre l'Ukraine n'était ni provoquée ni justifiée, et elle ne l'est toujours pas.

Ce qui était proclamé comme une opération militaire spéciale est devenu une guerre d'usure. Elle a fait de nombreuses victimes civiles et détruit des infrastructures

civiles. Elle a forcé les gens à fuir leurs foyers en quête de sécurité, de protection et d'assistance. L'armée russe a fait preuve d'une attitude impitoyable à l'égard de la vie humaine. Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/77/895), il y a un grand nombre d'attaques contre les écoles, les hôpitaux et le personnel protégé, ainsi qu'un grand nombre d'enfants tués et mutilés attribués aux forces russes et aux groupes armés affiliés.

Le Secrétaire général a ajouté les forces militaires russes et leurs supplétifs armés à sa liste de la honte des parties à un conflit armé qui commettent des violations graves contre des enfants. En mars de l'année dernière, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre le Président Poutine et sa commissaire présidentielle aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova. Plusieurs organisations internationales indépendantes ont fait état de violences sexuelles commises par l'armée russe.

L'armée russe tente non seulement d'occuper un territoire, d'anéantir les infrastructures physiques et d'infliger des pertes civiles massives, mais aussi de paralyser l'économie ukrainienne en ciblant les secteurs vitaux. Selon une étude récente de la Banque mondiale, la reconstruction de l'économie ukrainienne après l'invasion russe devrait coûter près de 486 milliards de dollars, soit 2,8 fois la production économique de l'Ukraine prévue pour 2023.

Les conséquences de la guerre vont bien au-delà de l'Europe. En se retirant de l'Initiative de la mer Noire, la Russie a fait de la nourriture une arme, menaçant la vie de millions de personnes dans les régions vulnérables, en particulier en Afrique.

Malgré ces atrocités, le peuple ukrainien et ses dirigeants font preuve d'un courage incroyable, luttant farouchement pour leur terre et leur liberté. Les membres de la communauté internationale continueront à soutenir l'Ukraine et à lui offrir toute l'aide nécessaire à sa juste cause. Le processus d'application du principe de responsabilité constituera une part importante de cette assistance. Les auteurs des atrocités commises et des dommages infligés devront répondre de leurs actes.

L'agression militaire contre l'Ukraine n'est qu'un élément du plan du Kremlin visant à renverser l'ordre international fondé sur des règles et à diviser le monde en sphères d'influence. Quiconque pense que le Kremlin s'arrêtera là n'a pas tiré les leçons des décennies passées : la Tchétchénie en 1996 ; la Géorgie en 2008 ; la Crimée en 2014, et l'Ukraine en 2022. Il suffit de voir comment la Russie menace les États baltes et d'autres pays voisins. Des tentatives de déstabilisation sont également menées dans les Balkans occidentaux, en incitant au séparatisme et en créant des tensions artificielles. Cela ne marchera pas. Elles échoueront, comme elles échouent contre l'Ukraine.

Le Président Poutine veut présenter la guerre à l'opinion publique russe comme un conflit existentiel. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Il ne s'agit pas d'une guerre existentielle pour la Russie, mais d'une guerre de choix – la guerre d'un homme pour sa propre survie politique.

Le peuple russe peut vivre côte à côte avec l'Ukraine, tandis que le régime du Kremlin ne peut pas vivre côte à côte avec un pays libre et démocratique. La mort tragique du leader de l'opposition russe, Alexei Navalny, alors qu'il était sous la stricte surveillance des autorités de l'État en prison, illustre parfaitement l'approche du Kremlin à l'égard de la liberté de pensée.

Nous sommes convaincus qu'une solution pacifique conforme à la Charte des Nations Unies, respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, est toujours possible. L'Albanie souscrit sans réserve à la formule de paix ukrainienne proposée par le Président Zelenskyy. Dans ce contexte, l'Albanie prévoit d'organiser, dans les prochains jours, un sommet de haut niveau sur l'Ukraine afin d'explorer et de discuter les mesures concrètes à prendre en faveur de la paix.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants cet après-midi à 15 heures dans cette salle.

*La séance est levée à 13 heures.*